

MENSUEL
SOP
SERVICE ORTHODOXE DE PRESSE

Supplément au SOP n° 42, novembre 1979

LA SITUATION DE L'EGLISE ORTHODOXE RUSSE
ET LES PERSPECTIVES D'UN RENOUVEAU SPIRITUEL
EN RUSSIE

Rapport du père Gleb YAKOUNINE
au Comité chrétien de défense des droits des croyants
en URSS

(Moscou, 15 août 1979)

**Service orthodoxe
de presse et d'information**
14, rue Victor Hugo
92400 COURBEVOIE
Tél.(1) 43 33 52 48

*Abonnement :
voir en dernière page*

Document 42.A

Le SOP informe ses lecteurs sur la vie de l'Eglise orthodoxe en France et dans le monde, et fournit une réflexion sur l'actualité. Il n'est pas responsable des opinions exprimées dans son bulletin. L'ensemble des textes qu'il publie peuvent être librement reproduits avec l'indication de la source : SOP. Placé sous les auspices du Comité inter-épiscopal orthodoxe en France, ce service est assuré par la Fraternité orthodoxe en Europe occidentale.

Mes chers frères,

En Russie, aujourd'hui, on assiste à un réveil et à une croissance de la conscience religieuse. Des hommes qui, hier encore, étaient des athées sont désormais attirés vers la religion, viennent à la religion ; et ce sont surtout les Intellectuels et la jeunesse qui se tournent vers Dieu.

Mais il se trouve qu'en son état actuel, le Patriarcat de Moscou est Incapable de réagir efficacement devant ce processus pour le renforcer et le canaliser dans une perspective ecclésiale de l'Eglise.

Ce processus de renaissance religieuse se déroule en marge du Patriarcat de Moscou, et le tragique de la situation vient de ce que ce dernier, indépendamment de sa volonté, se trouve être objectivement un obstacle et un frein sur le chemin de cette renaissance.

Les thèmes du présent exposé seront l'analyse des causes de ce phénomène tragique, la situation actuelle du Patriarcat de Moscou, les perspectives et les voies possibles de la renaissance de l'orthodoxie dans notre pays.

En raison des moyens limités dont nous disposons, cet exposé ne prétend pas et ne peut prétendre donner un aperçu complet de la situation de l'Eglise orthodoxe russe ; ce ne sera qu'une esquisse ayant pour but d'attirer l'attention sur les faits les plus révoltants.

La crise que traverse aujourd'hui le Patriarcat de Moscou a été prédéterminée pour beaucoup par des maladies qui font partie de notre héritage génétique depuis l'époque de l'Empire byzantin, puis de l'Empire russe. Ces maladies, avec la révolution qui s'est soudainement abattue sur l'Eglise et avec les persécutions dont celle-ci a été l'objet de la part du nouveau régime, ont donné naissance à cette très grave crise.

Mais nous croyons que "cette maladie n'est pas mortelle, elle est pour la gloire de Dieu" (Jean 11, 4).

Nous ne doutons ni de la plénitude de la grâce demeurant dans l'Eglise orthodoxe russe, ni de la sainteté de ses sacrements.

Nous croyons qu'elle a reçu et qu'elle conserve en son sein le levain divin destiné à transformer religieusement la Russie.

Aujourd'hui, en observant la vie actuelle de l'Eglise orthodoxe russe et en réfléchissant sur son passé, on arrive à la certitude qu'une certaine étape historico-spirituelle se termine, étape inaugurée par la destitution de Khrouchtchev et l'arrêt de la campagne massive de fermeture des églises, qui avait été provoquée par le désir d'instaurer le communisme dans notre pays pour l'année 1980.

Au début de cette étape, lorsque le Patriarcat de Moscou voit soudain s'ouvrir devant lui la perspective d'un tardif "dégel" - celui que connaissent l'Etat et la Société après la mort de Staline -, on pouvait espérer que la direction de l'Eglise, l'épiscopat, - après la cruelle persécution qui s'était abattue sur l'Eglise, ayant pris conscience de ce qui se passait et ayant corrigé les erreurs commises dans le passé, - s'efforceraient d'obtenir pour l'Eglise une amélioration de sa position dans l'Etat.

Cet espoir a été précisément l'un des facteurs qui ont motivé la rédaction en 1965 de la "Lettre ouverte" adressée au patriarche Alexis⁽¹⁾.

Aujourd'hui, lorsqu'on compare la situation actuelle du Patriarcat de Moscou avec celle d'alors, on peut dire que dans l'Eglise cette période a été pour beaucoup celle de l'attente du printemps.

2.

Mais l'Eglise est un organisme vivant, non seulement de par la grâce divine qui est en elle, mais aussi de par sa nature humaine. Disposant de par sa nature humaine de la liberté inamissible donnée par Dieu, elle pouvait saisir mais aussi laisser échapper les possibilités favorables qui s'ouvraient à elle.

Et aujourd'hui, en parlant de l'actuel Patriarcat de Moscou, nous affirmons : les possibilités n'ont pas été réalisées, les chances qui s'offraient alors n'ont pas été saisies. Le printemps n'est pas venu. Une couche de brume glacée encore plus dense, recouvre l'Eglise qui, engourdie, se meurt de froid. Maintenant plus que jamais s'adressent à elle les paroles prophétiques dites à l'ange de l'Eglise de Sardes : "Je connais ta conduite ; tu passes pour vivant, mais tu es mort" (Apoc. 3, 1).

Examinons maintenant la situation actuelle de l'Eglise orthodoxe russe à tous les niveaux de sa hiérarchie.

Le Patriarche de Moscou et de toute la Russie

Le rétablissement du Patriarcat par le Concile de 1917-18 a été interprété par l'Eglise russe comme le symbole de l'indépendance de l'Eglise vis-à-vis de l'Etat, - celui-ci ne devant plus s'ingérer dans ses affaires intérieures, - et comme une garantie de l'épanouissement de l'orthodoxie en Russie, de la plénitude de sa vie religieuse.

Le charisme du patriarche, dans l'ordre liturgique et sacramental, ne dépasse pas celui d'un évêque - ; les sacrements célébrés par le patriarche ont la même plénitude que ceux célébrés par chaque évêque.

Par contre, ce qui différencie le patriarche d'un évêque, c'est le charisme particulier qu'il reçoit pour exercer son **p o u v o i r** dans l'Eglise.

Lors de son intronisation, le patriarche reçoit une grâce spéciale : la force et l'aide divines pour guider et nourrir l'Eglise, et la défendre contre ses ennemis.

Mais actuellement dans le Patriarcat de Moscou, qui a perdu sa liberté intérieure et qui est tombé sous la dépendance complète de l'Etat, le charisme patriarcal reste pratiquement lettre morte, c'est "un talent enfoui en terre".

De nos jours, le patriarche, chef de l'Eglise, est réduit à un rôle de représentation plus ou moins décorative, ne remplissant en fait que les fonctions d'un évêque diocésain, et encore dans le cadre fixé pour le Patriarcat de Moscou par l'Etat soviétique.

Dans sa situation actuelle, il conviendrait davantage de lui donner seulement le titre de "patriarche de Moscou", sans ajouter "et de toute la Russie".

La candidature du patriarche Pimène, élu à l'unanimité le 2 juin 1971 après quatre jours de délibération du Concile de l'Eglise orthodoxe russe, a été selon des sources dignes de foi, approuvée au préalable par le Bureau politique du Comité central du PCUS, sur proposition du Conseil des affaires religieuses et du KGB (et de même qu'au Concile de 1945, réuni pour l'élection du patriarche Alexis, les représentants du clergé et des laïcs des diocèses n'avaient pas été élus, mais désignés, et l'élection du patriarche s'est faite non pas à bulletins secrets, mais par un vote ouvert).

Organisé en grande pompe et soigneusement mis en scène par avance, le Concile était aussi appelé, outre l'élection du patriarche, à "camoufler" la réalité, à créer une apparence de prospérité de l'Eglise orthodoxe russe.

C'est ce but que poursuivaient les interventions des nombreux orateurs qui ont pris la parole au Concile.

Un épisode symbolique eut lieu à la fin du Concile : comme si c'était pour tester leur avilissement, les participants et les hôtes furent conduits au Théâtre Bolchoï pour assister à la représentation d'une œuvre anticléricale "Le conte du pape et de son serviteur Bêta".

Seuls le patriarche de Géorgie Ephrem et le métropolite du Japon Vladimir quittèrent la salle avec indignation ; tous les autres supportèrent ce spectacle jusqu'à la fin, craignant que leur départ ne puisse être interprété comme un manque de loyauté à l'égard du Concile. Voilà le degré d'intimidation atteint par les évêques de l'Eglise orthodoxe russe !

La presse du Patriarcat, qui a décrit dans tous les détails le Concile et tout ce qui lui était lié, a pudiquement passé cet épisode sous silence.

Une question se pose : qui donc a été le "Bêta" au terme de ce spectacle ?

Quelle est donc la situation actuelle du patriarche ?

Possédant canoniquement les pleins pouvoirs dans l'Eglise, le patriarche aussi bien dans les activités administratives du Patriarcat qu'en sa qualité de responsable du diocèse de Moscou, est entièrement tributaire dans son travail quotidien des décisions du pouvoir civil.

(Il en est ainsi pour la promotion des candidats à l'épiscopat, la nomination des évêques à leur siège et leur mutation, et même dans le cadre du diocèse de Moscou, pour toutes les décisions analogues concernant le clergé de Moscou).

Pas un seul évêque, pas un seul prêtre ou diacre ne peut être ordonné, muté dans une autre église ou bien même démis de ses fonctions, sans l'accord préalable du Conseil pour les affaires religieuses ou, si l'affaire concerne le diocèse de Moscou, de son délégué à Moscou.

Une des principales obligations du patriarche consiste à suivre de près la vie religieuse dans les diocèses et, au besoin, à contribuer par son intervention personnelle à son amélioration.

Mais ces dernières années, le patriarche a totalement renoncé à cette obligation : toutes les suppliques adressées au patriarche par des croyants ou par des membres du clergé sont automatiquement transmises, sans avoir été examinées, aux évêques locaux, avec cette formule stéréotypée : "A son Excellence (nom de l'évêque concerné). Date, signature du patriarche".

Selon un évêque diocésain : "on a parfois l'impression que les diocèses existent indépendamment du Patriarcat ; depuis des années nous n'avons reçu aucune directive du patriarche". La seule correspondance qui existe - et celle-là de façon permanente - entre le Patriarcat et les diocèses est l'envoi de messages de Noël et de Pâques ainsi que la réclamation des comptes-rendus financiers annuels, et les rappels des versements obligatoires à effectuer dans différents fonds.

L'un des rares cas où le patriarche a manifesté son pouvoir dans l'Eglise - et encore cela a-t-il été en fin de compte sans succès -, c'est "l'incident" auquel a donné lieu la tentative patriarcale de destituer le prieur du monastère des Grottes de Pskov, l'archimandrite Gabriel Stebloutchenko.

Alors qu'il était encore recteur de la cathédrale de Pskov, l'archimandrite Gabriel eut l'honneur d'être désigné par les fidèles de la ville comme le "mouchard en chef" du diocèse. Mais le facteur décisif de sa nomination comme prieur de ce célèbre monastère que visitent systématiquement les étrangers, fut d'avoir accompagné pendant de longues années les délégations étrangères venant visiter Pskov, son monastère et les lieux du district liés au souvenir de Pouchkine.

Après la mort du prieur, l'archimandrite Alipy Voronov, qui a laissé un bon souvenir tant parmi les moines que parmi les nombreux croyants qui fréquentaient ce couvent, les moines, ayant appris qu'il était question de nommer l'archimandrite Gabriel, envoyèrent une délégation auprès du patriarche pour le prier de ne pas procéder à cette nomination. La réponse fut typique du patriarche : "Pour un moine, la vertu principale c'est l'obéissance".

Devenu donc supérieur, l'archimandrite ne tarda pas à provoquer un large mécontentement chez les moines, chez les pèlerins, chez les fidèles, car en tant que prieur il mena une politique de limitation des visites du monastère par les fidèles.

4.

Des plaintes innombrables affluèrent au Patriarcat (notre Comité lui aussi soumit une plainte au patriarche ; voir Documents et publications du Comité chrétien...

Et voilà que se produit, semble-t-il, un miracle : le patriarche signe un décret relevant l'archimandrite Gabriel de sa charge de prieur (l'autorisation en avait été apparemment obtenue par suite d'un manque de coordination à l'intérieur du Conseil pour les affaires religieuses ou avec le KGB).

Mais arrive au monastère des Grottes de Pskov pour une inspection Fourov en personne, directeur du Département de l'Eglise orthodoxe russe et adjoint de Kouroédov.

A son retour le décret du patriarche est annulé.

A partir des années 50, le Patriarcat de Moscou ne se manifeste plus comme le centre organisateur et unificateur de la vie religieuse et de l'activité missionnaire en Russie, comme il aurait dû le faire de par sa fonction.

Aucun message, aucun document concernant l'organisation de l'activité pastorale et missionnaire.

Durant toute cette période, le Patriarcat n'a jamais protesté publiquement contre les persécutions de l'Eglise, contre la fermeture massive des lieux du culte, contre la répression des chrétiens innocents, il n'a jamais défendu les droits des croyants. Il n'a jamais publié un seul document qui soit orienté contre les efforts que déploie l'athéisme pour anéantir la vision chrétienne du monde ; et même dans aucune des publications du Patriarcat en URSS ne fut lancé un seul appel aux croyants les invitant à s'opposer à la propagande athée qui sapé les fondements de la religion.

Le patriarche n'a pas de contact vivant avec les croyants, le seul contact qu'il ait avec le peuple ce sont les offices qu'il célèbre dans sa cathédrale de la Théophanie à Yélochovo, et dans quelques églises de Moscou.

Les simples fidèles ne sont pas reçus par le patriarche, le clergé non plus ne peut obtenir audience.

En de rares occasions, le patriarche reçoit les recteurs des églises de Moscou. Lorsqu'un prêtre est nommé recteur d'une église à Moscou, le décret patriarcal lui est remis d'ordinaire par le secrétaire.

Les évêques diocésains eux-mêmes ont du mal à obtenir une audience chez le patriarche.

Il est "recommandé" au patriarche de faire des voyages à l'étranger, mais il lui est "déconseillé" de se déplacer dans le pays et de célébrer dans les diocèses (de telles célébrations liturgiques contribueraient au développement de la vie religieuse en province : les autorités l'ont bien compris, et c'est pourquoi le patriarche ne voyage pas dans le pays).

Le patriarche ne célèbre même pas dans la région de Moscou, mais seulement dans la ville.

En mai dernier, le patriarche Pimène pour se reposer a fait une croisière sur la Volga. Pourquoi, ne fût-ce qu'un dimanche, ne pas célébrer la liturgie dans l'une des nombreuses églises se trouvant sur le trajet ? Cela aurait été à la grande joie des fidèles. Le patriarche Alexis le faisait en son temps. Il était accueilli avec bannières et icônes par le clergé local et le peuple fidèle, présentant le pain et le sel, au son des cloches.

Non, il ne le pouvait pas : les autorités l'avaient "déconseillé".

Le patriarche passe donc ses jours de repos silencieusement, seul avec sa suite, dans un semi-incognito à l'étage supérieur du navire ; mais savent-ils, les croyants, tant ceux qui se trouvent sur les ponts inférieurs que ceux qui sont sur les rives, que sur le grand fleuve russe navigue leur Grand Seigneur et Père, le patriarche de toute la Russie ?

En 1973 a été célébré le 500e anniversaire de la fondation du monastère des Grottes de Pskov ; on s'attendait à ce que le patriarche Pimène, ancien supérieur de ce monastère, assistât aux festivités ; mais non, il n'est pas venu, les autorités civiles le lui avaient "déconseillé".

La seule dérogation à cette règle a été le voyage du patriarche à Léninegrad, pour participer aux obsèques du métropolite Nicodème.

D'ailleurs même dans son isolement, le patriarche est sans cesse épié et écouté par le KGB. On trouve des indicateurs dans son entourage le plus proche : parmi les moines à son service, les sous-diacres, jusqu'à son secrétaire particulier.

Quant à son chauffeur particulier, c'est même un officier du KGB, un commandant en retraite.

La surveillance est tout aussi serrée à Peredelkino (Note : résidence privée du patriarche dans la banlieue de Moscou) ainsi qu'au monastère de la Dormition, à Odessa, où le patriarche passe ses vacances d'été.

Parfois le patriarche va se reposer dans des maisons de vacances de l'Etat qui ne sont pas ouvertes au public. La nourriture, les soins médicaux, le médecin personnel sont "du Kremlin" : fournis par les services gouvernementaux.

Lors de rares conversations confidentielles avec ses proches, le patriarche lui-même a dit qu'il avait l'impression de se trouver "dans une cage dorée".

Et pour se justifier devant leur conscience, de nombreux hiérarques de l'Eglise orthodoxe russe aiment à répéter cette métaphore désormais classique, en l'appliquant à leur propre situation.

Ce tableau correspond-il à la réalité ?

Partiellement, oui. Mais cette cage n'est-elle pas faite d'or mou ? N'est-il donc pas possible d'écarter les barreaux flexibles par un effort de volonté ?

C'est ici le lieu de rapporter une anecdote racontée par un de nos amis communs : pourquoi Kouroédov s'appelle-t-il ainsi ?(2)

Je ne fais que la redire. Le symbole du hiérarque c'est l'aigle. Il vole plus haut que tous. Il voit loin. Il a la sagesse du staretz. Il est le symbole du pouvoir et le fidèle défenseur de ses petits : l'Eglise.

Mais nos aigles se sont apprivoisés, se sont domestiqués. Ils sont devenus gros, ils sont devenus gras, ils ont perdu la possibilité de voler, ils se sont changés en poules. Et voilà pourquoi on les a confiés à Kouroédov.

L'épiscopat

La situation qui existe actuellement au sein du Patriarcat de Moscou est paradoxale : si, du temps de Staline, on pouvait ordonner un évêque, quelqu'un qui ne fût pas nécessairement un "mouchard", par contre depuis le "rétablissement de la légalité socialiste", le "niveau" des exigences du côté de l'Etat est devenu sensiblement plus élevé : la première et indispensable condition pour "passer", c'est de signer un document qui sera conservé dans les bureaux du KGB et par lequel on s'engage à collaborer avec celui-ci.

Un tel renforcement des exigences vis-à-vis du candidat fut provoqué par les circonstances suivantes.

Pendant la période du "culte de la personnalité", le KGB, on le sait, pouvait facilement se débarrasser de toute personne qui allait à contre-courant, y compris n'importe quel évêque.

Ensuite, durant la période de Khrouchtchev, c'était devenu impossible, et c'est pour cela que les "conditions d'admissibilité" à l'épiscopat sont devenues beaucoup plus dures.

Pour mieux tenir les évêques dans la soumission, et pour qu'aucun hiérarque ne puisse "se rebeller" et se repentir publiquement d'être un "mouchard", on a institué pour les candidats à l'épiscopat une "condition d'admissibilité" supplémentaire : il est devenu très souhaitable que ces candidats aient une tare morale quelconque, connue des autorités, pour que ces derniers puissent les tenir à leur merci.

Nous gardons tous en mémoire le cas de cet évêque qui, outré de son transfert qu'il jugeait injustifié dans un autre diocèse et considérant sa nouvelle affectation comme une brimade, a fait preuve d'un "entêtement" sans précédent et a protesté officiellement contre cette décision. La réaction synodale a été aussi rapide qu'inhabituelle : l'évêque a été accusé d'inconduite (et qui sont les juges ?). Mais le coup, décoché avec une habileté toute professionnelle, a porté : l'évêque s'est tu.

Il est opportun de dire ici quelques mots au sujet de l'archevêque Hermogène Goloubev, mort l'année dernière (SOP N° 29).

Avant et pendant la rédaction de notre "lettre ouverte" au patriarche Alexis, nous, les cosignataires, avions des rapports étroits avec l'archevêque.

Aujourd'hui, nous continuons à penser à lui avec beaucoup d'amour et nous vénérions profondément sa mémoire ; néanmoins, en évaluant son rôle dans la vie de l'Eglise des années 60, nous arrivons à une conclusion attristante : objectivement, son action en faveur de la liberté de l'Eglise a été à double tranchant, et finalement dramatique. L'archevêque Hermogène croyait sincèrement qu'à l'époque de "l'établissement de la légalité socialiste" on ne pouvait rétablir les droits de l'Eglise qu'en indiquant aux autorités les cas de violation de ces droits et en leur précisant quels sont exactement les droits légaux de l'Eglise et des croyants.

Persuadé, sans en avoir les preuves suffisantes, que le patriarche Alexis le soutenait, il avait commencé à recueillir les signatures d'évêques au bas de la fameuse "Déclaration des dix", et, ce faisant, il se référait à la bénédiction privée que lui aurait donnée le patriarche. Je me souviens d'une rencontre avec lui dans l'enceinte de la Laure de la Trinité-Saint-Sergè ; il m'avait dit alors combien il était heureux d'avoir obtenu la signature de l'archevêque Grégoire Zakliak, ce qu'il considérait comme un grand succès. Il y eut alors entre nous l'échange suivant :

Moi : "Monseigneur, vous lui avez dit que le patriarche avait béni votre initiative ?"

Lui : "Oui".

Moi : "Mais ne croyez-vous pas que l'archevêque Zakliak n'a signé que pour des considérations conjoncturelles, sans avoir bien analysé la situation, s'imaginant que la bénédiction du patriarche signifiait la bénédiction des autorités ?"

Il ne m'avait pas donné alors de réponse précise ; or, il devait s'avérer par la suite que j'avais raison.

Ce qui s'est passé ensuite est connu : le patriarche Alexis a refusé de confirmer qu'il avait donné sa bénédiction pour rassembler des signatures ; l'archevêque Hermogène a été démis, grâce à un subterfuge, de ses fonctions épiscopales à Kalouga et mis en disponibilité. Les évêques qui avaient signé la Déclaration ont été convoqués un à un au Conseil et invités à se dédire par écrit. L'archevêque Grégoire Zakliak, lui, avait déjà fait connaître auparavant que c'était par ruse qu'il avait été entraîné dans cette "aventure" et qu'il s'agissait en fait d'une "provocation". Plusieurs autres évêques se sont rétractés en termes plus nuancés ; mais plusieurs ont eu une attitude digne et courageuse, par exemple l'archevêque Paul de Novossibirsk, et l'archevêque Benjamin d'Irkoutsk.

"Le chef a été tué et l'armée s'est dispersée avant d'avoir pu engager le combat" - tel aurait pu être, de façon imagée, le bilan qu'on aurait pu dresser des événements d'alors.

Ayant lancé timidement le mouvement pour les droits de l'Eglise, l'archevêque Hermogène ne distinguait pas clairement les perspectives et les possibilités ultimes de cette initiative.

Ayant été l'initiateur et ayant pris la tête du mouvement pour la liberté de l'Eglise et les droits des croyants, dès la première épreuve (sa mise à la retraite d'office), il a renoncé à poursuivre le combat.

Jouissant d'un très grand prestige au sein de l'Eglise, l'archevêque Hermogène, par son renoncement et son silence prolongé, a en fait freiné le mouvement naissant. S'il n'avait rien commencé, peut-être cette mission aurait-elle été assumée par un autre (l'archevêque Paul Golychev, par exemple, disait à l'époque qu'il était prêt à suivre l'archevêque Hermogène jusqu'au bout, et d'autres prêtres et laïcs expriment la même intention).

Que retentisse à nouveau la voix de l'archevêque Hermogène comme avait retenti naguère celle de son saint patron dont l'appel avait été entendu dans toute la Russie⁽³⁾.

Mais ils ont attendu en vain.

"Celui qui, après avoir mis la main à la charrue, regarde en arrière, est impropre au Royaume de Dieu" (Luc IX, 62). La malheureuse démarche de l'archevêque Hermogène et la "Lettre des dix" ont été les dernières et timides tentatives faites par l'épiscopat pour protester officiellement contre les relations actuelles entre l'Eglise et l'Etat. Quand la voix de l'archevêque Hermogène s'est tue, c'est la voix de tout l'épiscopat de l'Eglise russe qui s'est tue.

De l'épiscopat actuel on ne peut plus attendre une quelconque initiative, même modeste, pour améliorer la situation de l'Eglise, car du fait de la sélection artificielle croissante des candidats, n'accèdent plus à l'épiscopat que des hommes dont on sait d'avance qu'ils ne seront pas en mesure de s'opposer à l'ingérence de l'Etat dans les affaires intérieures de l'Eglise.

L'un des indices de cette tendance est le nombre sans cesse croissant des évêques qui sont passés par "l'école" du Département des relations extérieures du Patriarcat de Moscou. Le processus de collaboration avec ce service "extérieur" débouche sur un type de hiérarque "accommodant", discipliné, entraîné à l'obéissance aux autorités soviétiques et, en outre, sachant quelle conduite tenir auprès des étrangers. Certains de ces hiérarques sont même autorisés, à titre exceptionnel, à avoir une activité pastorale accrue dans leur diocèse, afin que leur autorité s'en trouve renforcée, principalement à l'étranger.

L'une des formes les plus efficaces de l'autorité des évêques, c'est leur aptitude à "lier et délier".

Mais dans la pratique actuelle du Patriarcat de Moscou, ce moyen d'écartier de l'Eglise tout ce qui lui est étranger n'est pas utilisé du tout par les évêques, ou alors est utilisé contre l'Eglise elle-même.

Ainsi, dans tous les diocèses, il y a des prêtres qui désagrègent leur paroisse "de l'intérieur" par leur conduite immorale ; il y a aussi des personnes qui mènent une action délétère analogue parmi les marguilliers et les membres des "vingtaines" (4).

Ces individus, habituellement soutenus par le pouvoir civil, sont sûrs de leur impunité du côté de l'Eglise et se conduisent avec arrogance.

En effet, ils sont rarement l'objet de sanctions, car des sanctions infligées par l'évêque peuvent donner lieu à une réaction sévère de la part du délégué régional aux affaires religieuses, pouvant aller jusqu'à la destitution de l'évêque.

En 1975, par exemple, l'archevêque Bogolep de Kirovograd et de Nikolaev a destitué de ses fonctions un prêtre moralement indigne, l'archiprêtre Pierre Strigine, responsable de doyenné et recteur de l'église Saint-Nicolas à Nikolaev, mais qui était soutenu par le délégué régional (voir Documents et publications du Comité chrétien) ; et le 6 novembre 1976, ce même évêque a excommunié un groupe de paroissiens malhonnêtes (malheureusement, dans ce groupe de gens louches se sont trouvés mêlés plusieurs chrétiens de bonne foi). Un mois plus tard, cet archevêque a été mis à la retraite d'office.

L'un des motifs de sa disgrâce : les deux sanctions mentionnées ci-dessus.

Inversement, comme exemple d'utilisation de l'autorité épiscopale aux fins de lutte contre l'Eglise, on peut citer l'excommunication de croyants qui s'efforçaient d'aider activement leur église : c'est ainsi que le 10 juillet 1978, l'archevêque Léonce de Simféropol, a excommunié un groupe de paroissiens sincères de l'église de la Dormition, à Pavlograd (voir Documents et publications du Comité chrétien).

Outre la "cage dorée" dont nous avons parlé plus haut, on peut encore citer en tant que variante de l'idéologie justifiant l'obéissance des évêques au pouvoir soviétique - à supposer qu'une telle idéologie existe et que ces évêques ne soient pas tout simplement en proie à une peur animale - le témoignage de l'archiprêtre V. BOROVY, qui a déclaré au cours d'une conférence qu'il faisait aux Etats-Unis que la tactique des dirigeants de l'Eglise russe consistait à "mériter la confiance des autorités".

N'étant pas en mesure d'accomplir vraiment et intégralement leur mission ecclésiastique, les évêques en viennent à se retrancher dans leurs affaires personnelles, ils se livrent à divers hobbies, s'occupent de leurs collections : icônes pectorales, mitres, habits sacerdotaux, icônes, tableaux, disques, timbres, pierreries, etc... et, pour certains, c'est tout simplement l'argent.

C'est ainsi qu'après la mort du métropolite NICODEME, on a découvert chez lui une somme de plus d'un million de roubles. Cette somme a été transférée dans une banque d'Etat. Sera-t-elle remise ultérieurement à ses héritiers ? Il est peu probable que l'Etat renonce à un si joli cadeau... De toute façon cet argent appartenait en fait à l'Eglise, mais celle-ci en a été spoliée pour toujours.

A cette même époque, il a été révélé que le diocèse de Léninegrad devait 300.000 roubles au Patriarcat de Moscou.

Les prêtres

Tout le poids de l'organisation et de la réalisation pratique de la vie religieuse de l'Eglise repose sur les prêtres des paroisses qui sont la base de l'Eglise, surtout dans les conditions actuelles, où l'épiscopat témoigne d'une totale passivité.

Le niveau spirituel de la vie d'une communauté dépend essentiellement des qualités du prêtre, de sa capacité d'amener les gens à Dieu et de les conduire sur la voie de la perfection spirituelle.

Si, d'un côté le prêtre est celui qui se trouve le plus dépendant des autorités ecclésiastiques et civiles (l'évêque, le doyen, le recteur de la paroisse, le marguillier, le Comité exécutif du district, le responsable local du conseil pour les affaires religieuses, le responsable opérationnel du KGB), d'un autre côté, ses ouailles représentent sa ligne de défense sociale, son rempart. Dans les conditions de notre Eglise, l'expérience montre que meilleur est le prêtre et plus sa paroisse est forte et active, plus stable et indépendante sera la situation du prêtre.

Le "phénomène Doudko" le confirme bien. Peu à peu, par son opiniâtre travail pastoral, le Père Dimitri Doudko a réuni autour de lui des centaines d'enfants spirituels prêts à tout pour lui. Ainsi, le P. Dimitri a réussi à obtenir un tel statut d'indépendance que, dans le cadre de la vie spirituelle de sa communauté, sa paroisse a pratiquement réalisé le principe de l'indépendance de l'Eglise vis-à-vis de l'Etat.

Mais l'une des causes les plus tragiques de l'asservissement de l'Eglise à l'Etat est qu'il n'existe au sein du Patriarcat de Moscou qu'un tout petit nombre de prêtres comparables au P. Doudko.

Dans sa grande majorité, le clergé actuel, malgré une piété sincère, représente tout de même ce qu'on peut appeler une "caste sacerdotale et n'est capable que de célébrer les offices, mais non d'assurer réellement une pastorale des fidèles ni d'assumer une fonction de paternité spirituelle.

Prenons le cas du clergé de Moscou : son instruction théologique est le plus souvent d'un haut niveau et cependant la plupart de ses prêtres ne prêchent jamais, ou très rarement (quant au contenu de leurs sermons, mieux vaut ne pas en parler).

Mises à part les homélies prononcées par les prêtres de Moscou à tour de rôle, dans un ordre déterminé, dans la cathédrale de la Théophanie, à Yelokhovo (celle du patriarche), ces homélies étant au demeurant soumises à une censure préalable⁽⁵⁾, il n'y a jamais eu aucune instruction patriarcale sur l'obligation de prêcher à l'église, jamais aucune indication concernant la prédication, aucun travail méthodologique n'est mené auprès du clergé pour améliorer la qualité des sermons et de l'activité ecclésiale.

Mais il y a plus, non seulement le clergé n'est pas obligé de prêcher (et personne ne s'occupe de la spiritualité des prêtres), mais nous connaissons des cas où des prêtres fervents ont été convoqués par l'Administration patriarcale qui leur a recommandé de mettre un frein à leur activité de prédicateurs.

Quant aux rares sermons prononcés, ils sont ternes et ils ne traitent jamais de questions d'actualité, ni de la réalité quotidienne ; dans le meilleur des cas, les Saintes Ecritures y sont commentées d'après les Pères de l'Eglise, mais dans un contexte très éloigné du monde moderne.

Même les sacrements fondamentaux du baptême et de l'onction sont en fait ramenés au niveau de services religieux de routine ; dans bien des cas, il n'est même pas question alors de catéchiser au préalable les adultes baptisés ou les parents et les parrains et marraines des enfants ; le prêtre ne s'entretient même pas avec eux avant le baptême pour leur expliquer le sens de ce sacrement.

Dans la plupart des cas, le prêtre ne cherche même pas à savoir si ces parents, parrains et marraines, sont croyants ou pas.

Et de façon générale, selon la pratique admise au Patriarcat de Moscou, consistant à baptiser les enfants de tous les parents qui le demandent, indépendamment de leur confession et de celle des parrains et marraines, pourvu qu'ils soient prêts à présenter leurs passeports, le prêtre ne rencontre pour la première fois les parents et les parrains qu'après les formalités, accomplies auprès du responsable civil de l'église (c'est-à-dire la transcription des données contenues dans les passeports des intéressés, en vue de leur transmission aux organes du pouvoir, et après l'établissement de la quittance relative au versement de la redevance due pour le baptême).

On juge objectivement de la qualité pastorale d'un prêtre au nombre de personnes converties par lui et au nombre de jeunes parmi ses enfants spirituels.

Or, beaucoup de prêtres de Moscou n'ont converti personne et n'ont aucun jeune dans leur paroisse : seules des personnes âgées et quelques jeunes de passage reçoivent les sacrements de tels prêtres, s'ils s'adressent à eux les jours où ceux-ci sont "de service".

Ces prêtres, n'étant pas largement et efficacement soutenus par les fidèles, craignant de perdre leur place où même leur autorisation de célébrer, deviennent une proie facile pour les forces antireligieuses. C'est parmi eux que se recrutent la plupart des "mouchards". Une activité ecclésiale intense n'est pas encouragée par les supérieurs ; et les prêtres qui poursuivent activement leur oeuvre ecclésiale sont soit mutés dans une paroisse moins importante, soit carrément éloignés de la ville. Par contre, en général, les prêtres qui sont en bons rapports avec les autorités civiles reçoivent récompenses et distinctions (la liste des prêtres devant être récompensés est également soumise à la censure préalable des autorités).

C'est ainsi que l'archiprêtre mitré Nicolas PETROV, frère du métropolite d'Odessa, est devenu directeur du Secrétariat du Patriarcat, responsable de l'un des doyennés, du diocèse de Moscou et recteur de l'église de Saint Nicolas des Tisserands, il a eu l'honneur d'être le seul représentant du clergé moscovite au Concile local de 1971 (il ne s'en était pas trouvé de plus digne). C'est un homme ombrageux, d'un caractère exceptionnellement lourd et renfermé, dont souffrent durement tous ceux qui se trouvent sous ses ordres. Ayant connu une ascension rapide dans la hiérarchie ecclésiastique, le P. Nicolas, dès sa nomination comme recteur de l'église Saint Nicolas des Tisserands, avait commencé par chasser de l'autel les jeunes croyants qui avaient l'habitude de servir aux offices (et n'est-ce pas en récompense de cette mesure qu'il était inclus peu après dans un groupe de pèlerins du Patriarcat de Moscou se rendant au Mont-Athos ?).

Quelle que soit l'église où le P. Nicolas se présente, toute son activité tend toujours à y détruire la vie religieuse. C'est un prêtre qui ne prêche jamais, mais qui s'acharne à découvrir les adresses et lieux de travail de ceux qui font des démarches auprès du Patriarcat et se plaignent de brimades exercées par les autorités locales ; et il transmet immédiatement ces renseignements aux organes compétents. Il possède en fait toutes les caractéristiques incompatibles avec la qualité de prêtre, et il n'a pu devenir ce qu'il est qu'en vertu de la loi du pire prévalant de nos jours : moins c'est bon, et mieux ça vaut !

Nous pouvons donner ici un autre exemple de l'étrange zèle pastoral de l'archiprêtre Nicolas Petrov.

Un jeune paroissien de l'église Saint Nicolas des Tisserands avait eu l'idée d'enregistrer le service des vêpres pour sa mère malade.

Après avoir dûment obtenu l'autorisation du marguillier, il avait donc commencé son enregistrement, lorsque le P. Nicolas, qui célébrait cet office et procédait alors à l'encensement des icônes, s'en aperçut. Il interrompit l'encensement, se précipita vers le jeune homme, lui arracha le magnétophone, sortit la bande magnétique et la mit en pièces.

Ce faisant, le doyen proclama avec véhémence qu'il empêchait ainsi une possibilité de propagande religieuse, interdite par la loi en dehors des églises.

Même parmi les ecclésiastiques qui ont reçu une formation théologique supérieure, rares sont ceux qui se trouvent au niveau de la problématique théologique contemporaine. Une anecdote caractéristique : ce qui s'est produit dernièrement avec le même archiprêtre Nicolas Petrov lors de la défense de sa thèse de maître en théologie par le recteur de l'Académie de théologie de Moscou, l'archevêque Vladimir de Dmitrov. La cérémonie se déroulait dans la salle des actes de l'Académie, en présence du patriarche, des membres du corps enseignant, du clergé de Moscou et d'un grand nombre d'invités. Au cours de son exposé, l'impétrant a prononcé la phrase suivante : "...une conception hiératique de l'icône..." Lorsqu'à la fin de la soutenance, ceux qui se trouvaient dans la salle, notamment les invités, ont été invités à poser des questions, le malheureux P. Nicolas, ne se doutant probablement même pas de l'existence du terme théologique "hiératique", et manquant du tact le plus élémentaire, a commencé, devant le patriarche et la docte assemblée, à donner une leçon de moralité au futur maître en théologie, déjà archevêque, en disant : "Monseigneur, une conception érotique de l'icône... ce n'est pas bien !" Et ce lapsus est le fait d'un homme qui aurait reçu une formation théologique supérieure !

Bien peu nombreux sont les prêtres, même parmi le clergé de Moscou, qui seraient en mesure de prendre la parole avec la compétence voulue devant un vaste auditoire, pour faire un exposé apologétique dans un club de travailleurs ou un institut de recherche scientifique, si même une telle éventualité se présentait. Bien entendu, il n'est pas question de parler de l'utilisation des médias : presse, radio ou télévision, pour la propagande religieuse ; mais si la liberté de prêcher ouvertement était brusquement accordée dans notre pays, le Patriarcat de Moscou se révélerait incapable de profiter de cette possibilité.

Encore un problème épineux pour la conscience des membres du clergé : le baptême des enfants dont les parents souhaitent qu'ils soient reçus au sein de l'Eglise mais n'osent pas présenter ou ne possèdent pas de papiers d'identité (diverses catégories de personnes sont passibles de poursuites s'ils font baptiser leurs enfants : les membres du Parti, les cadres de niveau supérieur ou intermédiaire, les travailleurs des services et entreprises d'intérêt public, les enseignants, les officiers de l'armée, les fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur, etc.).

Peu de prêtres malheureusement surmontent leur peur et acceptent de baptiser dans ces conditions...

Dans chaque diocèse, il existe des prêtres moralement corrompus, même pas croyants et qui ne sont pas à leur place dans l'église (nous avons déjà touché ce thème plus haut), mais ils sont utiles aux autorités : ils personnifient cette propagande anti-religieuse qui mine l'Eglise de l'intérieur. Leur action contre l'Eglise est la

forme la plus efficace de lutte contre la religion. Ils ont le soutien total des autorités. Lorsqu'un évêque envisage de licencier un tel prêtre et en parle au délégué régional du Comité pour les affaires religieuses, celui-ci lui répond habituellement : "On ne peut pas priver un homme de son travail, il a une famille à charge, comment pourrait-il subsister ?" Ou encore : "Vous allez en faire un parasite, il ne sait rien faire d'autre, à part l'église et le culte, il n'a pas d'autre métier, aussi n'est-il pas souhaitable de le licencier", etc.

Après une telle conversation, l'évêque n'osera plus interdire ce prêtre, craignant qu'une telle décision soit jugée "arbitraire" et que lui-même en fasse les frais : mise à la retraite ou transfert dans un diocèse "moins bon".

Un des moyens efficaces d'améliorer la qualification du clergé et la situation religieuse du diocèse serait de convoquer des assemblées diocésaines qui ont prouvé leur utilité avant la Révolution. Après la Deuxième Guerre mondiale, durant la période de la renaissance de l'Eglise, en 1946-49, des assemblées diocésaines et des réunions de responsables de doyennés se sont de nouveau tenues dans certains diocèses. Outre les questions politiques (dans les diocèses occidentaux, on abordait notamment le problème de la liquidation définitive de l'Eglise uniate), on y traitait aussi des problèmes de la vie interne de l'Eglise.

La Revue du Patriarcat de Moscou écrivait par exemple (N° 7, 1946, p. 56), au sujet des décisions d'une réunion de responsables de doyennés du diocèse de Grodno : "Tout prêtre sera tenu de lire chez lui tous les jours la Parole de Dieu (la Bible) - l'Ancien et le Nouveau Testament. Il a été décidé que dans toutes les églises les offices, les sacrements et les autres célébrations seraient assurés de façon uniforme, avec ferveur et conformément aux prescriptions des livres liturgiques, et que la parole de Dieu serait "prêchée au peuple à chaque célébration".

L'assemblée du clergé et des fidèles du diocèse de Tchkalov (diocèse qui a été supprimé du temps de Khrouchtchev), par exemple invitait toutes les paroisses à "assurer une prédication vivante..., intensifier le système des prêtres itinérants là où il n'y a pas d'église ouverte ni de maison de prière" (Revue du Patriarcat de Moscou, N° 8, 1947, p. 43)(6).

A partir des années 50, les assemblées diocésaines ne se sont plus réunies.

Et voilà que maintenant, après trente années d'interruption, de telles assemblées siègent de nouveau. Au début et à la fin de ces réunions on dit les prières traditionnelles ("Roi céleste", invocation au Saint Esprit, au début et "Il est digne en vérité...", prière à la Mère de Dieu, à la fin), mais ce n'est que pour la forme : le thème principal de chaque réunion se résume à une conférence sur un sujet politique tel que "la situation internationale" ou "les droits de l'homme, prétendus et réels". Le conférencier est un membre de la société "Znanié" (le Savoir) (qui fait paraître la revue antireligieuse "science et religion").

La figure centrale de ces assemblées est le délégué du Conseil pour les affaires religieuses, toujours présent (même sur les photos que publie la Revue du Patriarcat de Moscou, il se trouve au centre et l'évêque à ses côtés. Cf. 1978, N° 5, p. 27 ; 1979, N° 3, p. 17 ; 1979, N° 5, encart).

Le délégué intervient, parfois fait lui-même une conférence, par exemple sur "la nouvelle Constitution, la liberté de conscience et la législation soviétique des cultes religieux"(7).

Les dernières livraisons de la Revue du Patriarcat de Moscou parlent sans vergogne de la convocation de telles "assemblées diocésaines" et de leur ordre du jour. L'objet principal de ces assemblées est de démoraliser et d'intimider encore plus le clergé orthodoxe, dans le contexte du renforcement général dans le pays du Mouvement de défense des droits de l'homme et de la nette intensification de l'activité des baptistes, des pentecôtistes et des adventistes. En effet, les autorités s'efforcent ainsi d'empêcher que ne se développe au sein du Patriarcat de Moscou un mouvement tendant à libérer l'Eglise du joug de l'Etat. Ces assemblées sont également une sorte de test : les ecclésiastiques écouteront-ils et supporteront-ils tous en silence les mensonges humiliants concernant la soi-disant liberté du culte ? Après avoir

écouté et supporté tout cela, les participants sont inévitablement renforcés dans leur réflexe d'obéissance au pouvoir. Le trait caractéristique de ces réunions est que pas un mot n'y est dit concernant les besoins vitaux de l'Eglise, les problèmes pastoraux ou les moyens d'améliorer la vie religieuse des paroisses. Pourquoi ne pas inclure dans l'ordre du jour de ces assemblées ne fût-ce que quelques-une des nombreuses questions qui se posent concernant la vie interne de l'Eglise ? Non, tout cela est interdit, car les autorités craignent le moindre renforcement du zèle pastoral du clergé des paroisses.

Le "starostat", organe exécutif de l'église, et la "vingtaine"

Ces dernières années, comme on le sait, il arrive de plus en plus souvent que la "vingtaine" et l'"organe exécutif" de la communauté soient composés de membres qui n'ont rien à voir avec la paroisse et parfois ne sont même pas croyants. Leur seul but est de "prendre leur part du gâteau", ou alors de mieux contrôler la vie de la communauté, voire de la désagréger de l'intérieur.

Même chez nous, à Moscou, on trouve de plus en plus souvent des individus comme Chouchpanov (Voir Documents et publications Comité chrétien...)(8) qui deviennent marguilliers ou s'infiltrent dans l'administration des paroisses(9). C'est là que devient particulièrement évident le caractère néfaste de la décision du Synode épiscopal de 1961, privant les prêtres du droit de diriger l'organisation financière et la gestion des communautés, et même d'avoir voix au chapitre.

Mais la responsabilité de la présence de tels éléments étrangers à l'Eglise incombe au premier chef aux évêques des diocèses et ce, malgré les fameuses décisions du Synode épiscopal. Les décisions du Synode ne peuvent pas dégager les évêques de l'obligation de lutter, en ayant recours au besoin à l'excommunication, contre le noyautage de l'Eglise par des éléments indésirables. Mais dans la pratique, cela ne se fait pas (le cas cité plus haut de l'excommunication d'un groupe de tels individus par l'archevêque Bogolep est une exception, et d'ailleurs cette mesure a valu à l'archevêque la perte de son siège épiscopal).

Une grande part de responsabilité pour la pénétration dans la communauté de tels "loups déguisés en agneaux" incombe aussi aux communautés elles-mêmes, dont les membres, tout comme le clergé, par peur de représailles et habitués à rester passifs devant les décisions imposées à l'Eglise, n'osent pas se défendre et protester publiquement contre l'admission d'éléments étrangers.

Au demeurant, c'est la législation soviétique elle-même, qui par le décret de 1929 concernant les associations religieuses (confirmé en 1975), favorise l'infiltration de pareils individus dans l'organisation financière et la gestion des communautés. Cette législation en vigueur crée un climat juridique favorable à pareille infiltration.

Procédons ici à une brève analyse de cette législation.

N'importe quelle association civile (par exemple celles des philatélistes, des chasseurs et pêcheurs, des écologistes, etc.), pour être officiellement agréée, doit présenter aux autorités ses statuts, et son enregistrement implique l'acceptation par l'Etat desdits statuts, qui déterminent avec précision les droits et les obligations des membres, ainsi que les droits et devoirs de l'association elle-même à l'égard de ses membres.

L'un des droits souverains accordés à toute association pour qu'elle puisse fonctionner de façon autonome est celui d'admettre de nouveaux membres et de les nommer à des postes de responsabilité, de même que d'exclure les membres qui ne répondent pas aux dispositions que renferment les statuts. Contrairement à ce qui se passe pour toutes les autres associations de notre pays, la législation ne prévoit pas de statut pour les associations religieuses, et leur organisation intérieure leur est imposée, malgré la séparation de l'Eglise et de l'Etat, par les dispositions du "Décret concernant les associations religieuses" de 1929. Ce décret comporte d'une part des éléments de statut, qui sont obligatoires pour toute association religieuse, et d'autre part il limite considérablement les droits de ces associations, et en particulier :

1.- Il ne prévoit pas pour l'association religieuse de droit de veto en ce qui concerne l'admission de nouveaux membres dans la "vingtaine", et il ne l'habilite pas non plus à en exclure quiconque. C'est là une limitation très importante de l'autonomie de l'association, car l'article 31 du décret de 1929 prévoit que les nouveaux membres de la "vingtaine" acquièrent "les mêmes droits de participer à l'administration et à la gestion des avoirs de l'association que les fondateurs de celle-ci" ; autrement dit ces nouveaux membres acquièrent au sein de la communauté ecclésiale un pouvoir déterminé. Cela permet à des individus qui n'ont rien à voir avec la paroisse concernée, à des non-croyants qui ne cherchent qu'à saper la paroisse de l'intérieur, et qui se sont contentés de déposer auprès des autorités locales une déclaration selon laquelle ils sont croyants, d'intervenir dans la gestion de la communauté.

2.- En raison de l'absence d'un statut des associations religieuses, la notion de "croyant" se détermine d'après le décret de 1929 par la seule déclaration faite par l'intéressé aux autorités locales, sans qu'il y ait confirmation de la véracité de ses dires de la part de la communauté religieuse concernée ou de la hiérarchie ecclésiastique.

En pratique, cela permet souvent à n'importe quel individu, se prétendant croyant, mais en fait ne l'étant pas, de devenir membre de la "vingtaine" ou même de l'exécutif.

3.- Les membres des organes exécutifs de l'Eglise sont élus par l'assemblée générale de l'association religieuse (art. 13 du décret). Mais étant donné que le décret ne précise pas qui est membre de l'association religieuse⁽¹⁰⁾, n'importe quel habitant de la localité donnée peut prendre part aux assemblées générales de l'association religieuse locale, même s'il n'a rien à voir avec celle-ci : se déclarant croyant et membre de la communauté, et prenant part aux votes, il agira sur les décisions de l'assemblée, notamment en ce qui concerne l'élection des membres de l'organe exécutif de l'association.

Nous disposons de nombreux documents relatifs à des cas où les communautés religieuses se sont efforcées, avec ou sans succès, de se débarrasser d'éléments étrangers et d'obtenir l'élection aux fonctions de marguillier d'une personne de leur choix. Il en a été ainsi notamment dans la paroisse de la Trinité, à Prétchistolé, dans la région de Moscou. La communauté s'est montrée courageuse et ferme dans la défense de ses droits et elle a pu évincer de sa "vingtaine" les individus indésirables. Elle a même réussi, au début de 1979, à nommer au poste de marguillier le femme qu'elle avait choisie, elle. Néanmoins, cette affaire aussi devait se terminer par la victoire des forces antireligieuses. En effet, bien que ce marguillier eut été confirmé dans ses fonctions par les autorités locales, le 24 janvier 1979, une ordonnance signée deux jours à peine après, le 26 janvier, par l'évêque diocésain, le métropolitain Juvénil (agissant dans doute sous la pression des autorités), transférait dans une autre paroisse le recteur de l'église de la Trinité, le P. Michel Chev-tchenko, contre sa volonté et celle de la communauté, tandis qu'un autre prêtre, agréé par les autorités civiles, était nommé à sa place. C'est là un flagrant exemple de manipulation des autorités religieuses par les pouvoirs civils aux fins de lutte contre l'Eglise elle-même !

Les paroisses, les croyants orthodoxes laïcs

Comme auparavant, la grande majorité des fidèles qui fréquentent les églises se compose de personnes âgées. Quant aux jeunes, c'est surtout ceux des grandes villes (Moscou, Léninegrad) qui vont à l'église, et il s'agit principalement d'intellectuels ; et encore ces jeunes se concentrent-ils dans les églises les plus connues, celles dont les prêtres sont connus par la qualité de leurs homélies et pour leur spiritualité.

Comme auparavant, chez le reste des croyants, une piété profonde va de pair avec la tendance à accorder une importance excessive au rituel et avec l'absence de connaissances élémentaires en matière de théologie. La plupart d'entre eux ne compren-

nent pas le sens des principales célébrations : vêpres, matines et liturgie eucharistique. Et le clergé, dans ses sermons, n'explique pas le sens de ces offices.

Pour la plupart des croyants, la lecture des acathistes, les offices pour les morts ou la lecture à haute voix des listes de noms de personnes - vivantes et défuntes - pour qui l'on intercède présente plus d'importance immédiate que la participation spirituelle à la liturgie eucharistique, comme en témoigne notamment le faible pourcentage des fidèles qui viennent à la communion.

Un problème particulièrement pénible est celui de l'éducation des jeunes. Malgré l'interdiction officielle, les catholiques, les baptistes, les pentecôtistes et les adventistes continuent à assurer, pratiquement tous, l'éducation religieuse de leurs enfants. Parmi les orthodoxes, au contraire, à part quelques rarissimes exceptions de quelques personnes décidées à témoigner, l'éducation religieuse des jeunes est laissée à vau-l'eau. D'une part les parents croyants ne possèdent pas eux-mêmes les connaissances nécessaires en matière de théologie et de pédagogie, et d'autre part ils ne disposent d'absolument aucune publication religieuse moderne en langue russe pour les enfants.

Dans les paroisses orthodoxes actuelles, le sens de la fraternité chrétienne est bien moindre que dans les autres communautés confessionnelles. On se trouve parfois dans des situations paradoxales : des personnes qui fréquentent la même église et communient au même calice depuis de longues années, qui voient grandir les enfants et les petits-enfants des autres paroissiens, sont en fait étrangers les uns aux autres.

D'autre part, un très grand nombre d'orthodoxes vivant à des dizaines et des centaines de kilomètres d'une église ouverte au culte sont en pratique privés de toute nourriture spirituelle. Toutes leurs démarches et tous leurs efforts tendant à la réouverture de leurs églises restent sans effet. Un exemple typique est celui des efforts entrepris par les habitants de Gorki pour obtenir l'ouverture d'une église orthodoxe (voir Documents et publications du Comité chrétien). Plusieurs milliers de personnes ont participé à cette campagne. Et les choses se sont passées de façon classique, comme suit : d'abord les autorités tardent à répondre ; puis commence l'intimidation des activistes et la publication dans la presse locale de calomnies à leur égard ; enfin, les autorités leur enjoignent de mettre fin à l'action entreprise et l'on emploie même des mesures de répression.

Il faut tout de même signaler que, ces dernières années, quelques églises ont été ouvertes. Le patriarche Pimène, dans le rapport qu'il a fait lors de la cérémonie solennelle consacrée au 60ème anniversaire du rétablissement du Patriarcat, le 25 mai 1978 (Revue du Patriarcat, N° 8, 1978, p. 11)⁽¹¹⁾, a rendu compte de l'ouverture de ces églises ainsi que de la reconstruction et de la réouverture de quelques églises anciennes.

A l'exception de la ville de Morozovka, dans la région de Rostov, toutes les autres paroisses ainsi réactivées et mentionnées dans le rapport du patriarche se trouvent à proximité immédiate de la Chine. Sans doute, les autorités veulent-elles, par une politique plus libérale envers l'Eglise orthodoxe russe dans ces zones géographiquement stratégiques, utiliser la religion comme un facteur de renforcement de la stabilité près de la frontière d'un ennemi potentiel.

Les monastères

Les monastères, ces centres de la vie spirituelle des croyants, sont placés sous un contrôle renforcé de l'Etat. Avant la Révolution, il existait en Russie plus de mille monastères ; à l'heure actuelle, il n'en reste plus que seize, avec en tout environ 1.500 moines. En effet, en tant que foyers principaux de la vie spirituelle, les monastères ont été durement frappés par les persécuteurs de l'Eglise. De tous les monastères en activité actuellement, seule la Laure de la Trinité-Saint-Serge (Zagorsk) a été rouverte avec la permission formelle de l'Etat à la fin de la guerre ; d'autres monastères avaient été rouverts soit lors de l'occupation allemande, soit parce qu'ils étaient situés sur des territoires annexés par l'Union soviétique juste avant la Deuxième Guerre mondiale.

Il convient de signaler que le monastère de Zagorsk est le monastère géographiquement le plus oriental de notre pays : à l'est de Moscou, il n'existe pas un seul monastère.

Les communautés monastiques, ainsi que tous ceux qui travaillent dans un monastère et qui y habitent, sont sous étroite surveillance extérieure. L'un des moyens de contrôle les plus courants qu'utilise le Ministère de l'Intérieur est le refus d'enregistrement des moines jugés indésirables par les autorités. Tout moine qui n'a pas été enregistré, ou qui a été rayé des registres, devient automatiquement un "contrevenant à la réglementation des passeports" : il est donc passible de poursuites administratives et pénales, et se trouve obligé de quitter immédiatement le monastère.

Alors que l'ouverture d'une église fait l'objet de dispositions juridiques (le décret de 1929), comportant la constitution et la déclaration officielle de la "vingtaine" correspondante, il n'existe aucun texte juridique qui prévoit l'ouverture de monastères. Le fonctionnement des monastères en activité n'est régi que par une ordonnance du Conseil des Ministres, qui rattache les monastères en activité au Patriarcat de Moscou.

Ainsi donc, si, pour l'ouverture d'une église, il est indispensable du point de vue juridique que la "vingtaine" ait fait une déclaration et une requête appuyée par les croyants locaux, pour l'ouverture d'un monastère, la demande officielle doit être déposée par le Patriarcat lui-même ; or, on n'a jamais entendu parler d'une telle démarche faite par le Patriarcat. Ce dernier n'a même pas soutenu les démarches entreprises à l'occasion du millénaire de la christianisation de la Russie, par de nombreux fidèles et d'anciens moines de la Laure de Kiev, en vue de la réouverture de ce célèbre monastère (fermé lors des persécutions antireligieuses du temps de Khrouchtchev).

Le nombre des moines dans les monastères existants est artificiellement réduit et strictement réglementé. Du point de vue financier, n'importe quel monastère aurait pu entretenir une communauté bien plus nombreuse, mais les autorités ne le permettent pas. Tout homme désireux de devenir moine doit d'abord passer par un stage de postulant, moins du point de vue de sa valeur spirituelle que du point de vue du Conseil pour les affaires religieuses et du KGB.

Malgré le nombre important de personnes désirant entrer au monastère, et surtout de jeunes, les communautés sont composées en grande partie de moines d'un certain âge, déjà retraités et inaptes au travail physique.

Les monastères d'aujourd'hui sont devenus, en fait, des sortes d'hospices de vieillards. Quant aux jeunes, surtout s'ils sont actifs et instruits, la voie du monastère leur est fermée. Ne sont facilement admis au monastère que ceux dont cette affectation arrange les autorités. Les moines qui commencent à mener une activité religieuse intense notamment par leur enseignement, et qui attirent beaucoup de pèlerins sont, en règle générale, soit envoyés dans une paroisse, soit simplement rayés des registres, ou encore empêchés expressément de prêcher et de confesser les pèlerins.

D'autre part, les conditions matérielles d'existence dans les monastères sont telles que la vie spirituelle y est très difficile, de sorte que beaucoup de moines finissent tout simplement par fuir le monastère.

En fait, les monastères dégénèrent spirituellement. La notion même de communauté monastique tend à disparaître, c'est-à-dire - celle d'un groupe de frères liés par un authentique amour chrétien. Dans les conditions d'existence qui leur sont faites, lorsque les frères n'ont pas confiance les uns dans les autres, que chacun soupçonne les autres de "mouchardage" (d'ailleurs, tous les moines, à un moment ou à un autre, passent par "l'épreuve" du KGB qui voudrait en faire des agents), il ne peut tout simplement pas être question d'amour chrétien sincère et authentique entre les membres d'une communauté monastique.

Et puis, la situation est encore aggravée par la circonstance suivante : le Patriarcat de Moscou applique un système qui interdit aux moines de choisir librement

leur supérieur au sein de la communauté : un frère dont l'autorité serait reconnue et en qui ils auraient entière confiance ; le prieur est nommé par les hautes instances de l'Eglise - le patriarche et le Saint Synode - et sa candidature peut être imposée non seulement contre la volonté de la communauté, mais aussi contre celle de l'évêque dans le diocèse duquel se trouve le monastère. Il va de soi que ce système a pour but de donner aux autorités civiles toute latitude pour installer à la tête des monastères les personnes de leur choix, afin de mieux contrôler la vie des communautés monastiques.

Et les autorités profitent pleinement de la possibilité qui leur est ainsi offerte.

Des supérieurs tels que l'archimandrite Gabriel Stebloutchenko (dont il a été question plus haut) sont effectivement "l'oeil" des organes du KGB, dépistant et détruisant consciencieusement dans les monastères toute manifestation de spiritualité vivante, susceptible d'y développer la vie religieuse.

A la situation actuelle des monastères correspond une idéologie "monophysite" qui est aujourd'hui celle de certains moines authentiques que l'on y trouve encore. Imprégnés d'un "sombre eschatologisme", convaincus de l'imminente domination de l'Antéchrist et de la fin du monde prochaine, persuadés que toute lutte est désormais inutile et que la seule chose qui reste à faire est de prier, car le monde entier est désormais la proie du mal, ne décelant aucun indice de renaissance de la religion et de la renaissance spirituelle de la société, ne comprenant pas les problèmes qui se posent au christianisme dans le monde moderne et ne prenant aucune mesure constructive pour les résoudre, les représentants de ce type de monachisme "patriarcal" paralysent l'action des croyants dans la société. Il ne les orientent que vers un ascétisme individuel, vers l'attente de la fin du monde prochaine, vers une fuite hors du processus historique en cours.

Les établissements de formation : séminaires et académies de théologie

La plupart des établissements de théologie rouverts après la Deuxième Guerre mondiale ont été fermés lors des persécutions de Khrouchtchev. C'est ainsi qu'ont été fermés les séminaires de Stavropol, de Saratov, de Jirovitsi, de Kiev, de Volhynie (à Loutsk).

Les académies de théologie et les séminaires, ce sont les écoles où se forme la conscience spirituelle des futurs pasteurs de l'Eglise.

C'est pour cela que dans le petit nombre d'établissements restants, les élèves et le corps enseignant se trouvent sous le contrôle serré des autorités civiles.

Les écoles de théologie actuelles ont hérité de nombreux traits négatifs des séminaires russes d'avant la Révolution (bachotage, mouchardage, servilité devant les supérieurs, ritualisme, hypocrisie, etc. Ces traits sont même encouragés à dessein dans le but d'étouffer les aspirations spirituelles des étudiants.

Le développement des disciplines théologiques est freiné. Conçus de façon scolastique, les programmes de nombreuses matières se trouvent coupés des problèmes de la vie concrète et sont d'un niveau scientifique très bas comme en témoignent les photocopies. Par ailleurs, plusieurs disciplines, dont la vie a prouvé l'intérêt immédiat, sont pourtant absentes.

Tout le processus de l'instruction se ramène à la formation de "serviteurs du culte", et non de pasteurs capables d'évangéliser la population.

Un des aspects les plus négatifs de ces établissements de théologie est l'enseignement post-licence - l'"aspirantour" (ceux qui passent par cette filière seront utilisés dans le système du Département des relations extérieures du Patriarcat ainsi que pour le travail à l'étranger). Certaines matières y sont confiées à des athées, professeurs d'établissements soviétiques d'enseignement supérieur. Le sujet principal de leur cours est l'idéologie marxiste-léniniste, dont l'étude trouble la conscience religieuse des étudiants, diminue leur zèle religieux et les désarme d'avance devant leurs adversaires idéologiques ; tout cela prépare le terrain pour une activité contraire aux convictions religieuses de ces étudiants(12).

Ces dix dernières années, l'effectif étudiant des établissements de formation théologique a doublé. Ce fait est présenté comme une grande victoire de l'Eglise. Mais en réalité, la situation est quelque peu différente.

En raison de la pénurie de prêtres, les autorités autorisaient jusqu'ici les évêques à ordonner dans leurs diocèses des candidats sans formation théologique spéciale ; or, malgré le contrôle de ces ordinations par les délégués régionaux et le KGB, le niveau spirituel, la vie religieuse et le zèle pastoral des prêtres ainsi ordonnés était bien souvent supérieur à celui des prêtres sortant des séminaires. Cela provient de ce que le système actuel d'instruction dans les séminaires présente, du fait de l'ingérence de l'Etat, deux graves défauts, préjudiciables à l'Eglise :

1.- La formation proprement dite des étudiants, dans les séminaires et les académies de théologie, se fait délibérément à un niveau inférieur à celui qui serait souhaitable. Il arrive donc souvent qu'en cours d'études, au lieu de devenir plus motivés qu'initialement, les étudiants le deviennent moins. Dans ces établissements où la formation religieuse devrait prendre le pas sur l'acquisition de connaissances académiques, il y a en fait une coupure voulue entre l'acquisition de connaissances théologiques formelles et une véritable préparation spirituelle, cette dernière étant en quelque sorte "censurée". De même, ceux des professeurs qui savent allumer dans le coeur des étudiants l'ardeur de la foi, et non pas seulement dispenser un enseignement formel et froid, ceux qui ont une influence positive réelle sur la vie religieuse des étudiants, ces professeurs-là sont en fin de compte écartés. Tel a été notamment le cas de l'archimandrite Tikhon AGRIKOV, moine d'une profonde spiritualité, qui menait une vie ascétique et savait par ses cours intéresser et inspirer ses étudiants : pour son influence sur les séminaristes et les pèlerins, il a été d'abord interdit d'enseignement, puis chassé tout à fait de la Laure de la Trinité-Saint-Serge.

2.- Les établissements de théologie sont pour l'Etat un moyen de "filtrage" des hommes fervents, socialement dynamiques et qui témoignent et prêchent "à temps et à contre-temps". En règle générale, de tels jeunes gens, surtout s'ils ont fait des études supérieures, se voient tout simplement refuser l'accès du séminaire (Le Conseil pour les affaires religieuses et le KGB se réservent le droit d'écarter tout candidat, sans avoir à donner d'explication, et ils en profitent largement). Mais si par inadvertance, les autorités en laissent entrer, cette erreur sera facilement rectifiée en cours d'études : un tel étudiant sera exclu à la première occasion et sous n'importe quel prétexte.

En fait, les séminaristes d'aujourd'hui constituent la pépinière des futurs informateurs du KGB, dont le clergé du Patriarcat de Moscou est truffé.

L'administration du Patriarcat, gestion, publications, relations extérieures

Examinons maintenant les divers services de l'administration du Patriarcat de Moscou.

L'administration centrale. - Qui est-ce qui dirige les affaires du Patriarcat ? C'est le Conseil pour les affaires qui dirige les affaires... (19)

L'administration centrale ? Une modeste maisonnette au fond de la cour du Patriarcat, rue Tchistoïé, solidement liée au Conseil par un fil invisible, celui du téléphone... Et le téléphone sonne, sonne, sonne encore et toujours. On téléphone au Conseil pour demander conseil.

Si l'affaire a une certaine importance, on envoie au Conseil un courrier, un porteur spécial. A force de faire le trajet, les empreintes de ses pas se sont moulées dans l'asphalte...

Ce courrier parcourt le même trajet depuis bien des années, portant les copies des dossiers. A pied, c'est plus simple : les bureaux du Conseil ne sont pas bien loin. S'il y a urgence, il fera le trajet plusieurs fois dans la journée. S'il s'agit d'une affaire vraiment importante, c'est le métropolitain Alexis lui-même,

chancelier du Patriarcat, qui en voiture se rend au Conseil. C'est là que se traitent tous les problèmes et se prennent toutes les décisions, y compris celles qu'entérinera le Saint Synode : quels seront les évêques présents à la prochaine session, qui sera promu à l'épiscopat, qui sera muté d'un diocèse à un autre, qui sera mis à la retraite, qui sera envoyé en mission à l'étranger... Pour chaque réunion du Synode, dont l'ordre du jour a été soigneusement vérifié par le Conseil, le texte des décisions qui seront prises est toujours rédigé à l'avance et n'attend plus que la signature du patriarche et des membres du Synode.

Ainsi, l'administration centrale du Patriarcat est le principal instrument qu'utilise le Conseil pour les affaires religieuses pour diriger le Patriarcat de Moscou.

L'administration économique et financière. - Conformément au décret de 1929 sur les associations religieuses et à la décision du Synode épiscopal de 1961, ni l'instance supérieure de l'Eglise, ni l'administration diocésaine, ni la hiérarchie ne peuvent participer aux décisions relatives à l'utilisation des ressources financières des paroisses pour les besoins des églises elles-mêmes.

Auparavant, les trésoriers des conseils paroissiaux pouvaient déposer l'argent de l'église à leur compte personnel (les communautés en tant que telles n'ayant pas qualité de personne morale) et le retirer librement en fonction des besoins de la communauté ; mais depuis le Synode de 1961 et sa réforme anticanonique les communautés, tout en n'ayant pas obtenu la qualité de personne morale, ont néanmoins reçu une instruction du Conseil pour les affaires religieuses leur enjoignant de transférer leurs fonds sur des comptes spécialement ouverts pour elles dans les banques d'Etat. Cela a permis à l'Etat de renforcer son contrôle de l'utilisation de ces fonds. Une règle a été établie selon laquelle il est interdit à la communauté de retirer de grosses sommes d'argent pour ses besoins propres (réparations, dépenses d'entretien, etc.) sans la signature du délégué du Conseil pour les affaires religieuses.

D'autre part, les autorités et les délégués locaux ne cessent d'exiger le versement de sommes de plus en plus importantes pour le bénéfice de différentes organisations sous contrôle de l'Etat telles que le "Fonds de la paix", la Protection des monuments culturels, etc., versements qui représentent une lourde charge pour les communautés.

Toutes les administrations diocésaines et l'administration du Patriarcat lui-même font ainsi apparaître dans leurs budgets des sommes énormes qu'elles ont versées au soi-disant "Fonds de la paix".

Le plus empressé à cet égard est le patriarche Pimène lui-même : depuis qu'il est devenu patriarche, il transfère systématiquement à ce Fonds des dizaines de millions de roubles. Et beaucoup d'évêques, suivant en cela l'exemple de leur primate, se hâtent de témoigner de leur zèle pour cette forme de "bienfaisance".

Mais en même temps, les autorités n'autorisent pas les communautés religieuses à encourir de dépenses pour toute une série de postes budgétaires relatifs aux biens meubles et immeubles, tels que la construction d'un baptistère séparé de l'église, l'achat d'une voiture automobile pour les besoins de la paroisse dont le territoire s'étend souvent sur des dizaines de kilomètres, l'acquisition de logements pour le clergé (n'est autorisée que la construction d'une loge de gardien). Cette interdiction, cependant, ne s'applique pas aux évêques : les administrations diocésaines sont autorisées à acheter ou à construire des maisons destinées aux évêques et d'acquérir des automobiles pour leurs déplacements.

Bien que les communautés religieuses versent des sommes importantes au compte du "Fonds de la paix", leurs représentants non seulement ne participent pas à l'établissement du budget de ce Fonds, mais ils ne sont même pas mis au courant des postes de dépenses de ce budget.

En fin de compte, l'administration patriarcale ne dirige pas la vie économique des paroisses, elle ne leur fournit ni aide technique ni conseils dans ce domaine. Cette administration ne s'occupe absolument pas de questions telles que la remise en état des églises, l'acquisition de matériaux difficiles à obtenir sur place pour ces travaux de réfection, ou le recrutement d'ouvriers qualifiés, de restaurateurs et d'artistes.

En Union soviétique, la production privée d'objets du culte sous forme d'artisanat, est interdite. Cette production est également interdite dans le secteur coopératif d'Etat, et de tels objets ne sont pas mis en vente dans le système des magasins d'Etat. Ces objets icônes, croix de baptême, cierges, encens, etc., sont fabriqués uniquement dans les ateliers qui dépendent de l'administration du Patriarcat, mais il le sont en quantités limitées, la qualité laisse beaucoup à désirer et le choix est restreint. En outre il est catégoriquement interdit à ces ateliers d'utiliser des métaux précieux tels que l'or et l'argent, en particulier pour les croix de baptême et, en ce qui concerne l'argent, pour celle des croix pectorales destinées aux prêtres, des calices, des croix d'autel et d'autres objets du culte.

On ne trouve en vente des articles rares de ce genre ou des objets de meilleure qualité que dans les églises et monastères que visitent souvent les délégations et les touristes étrangers.

Aux points de vue technique et financier, le Patriarcat est très largement en mesure de produire un assortiment plus étendu d'objets du culte, en quantités voulues et de meilleure qualité. Mais voilà : l'Etat craint la propagande religieuse, même sous cette forme anodine d'objets du culte qui seraient hautement artistiques ; et c'est pour cela que le Conseil pour les affaires religieuses freine systématiquement l'activité de l'administration patriarcale à cet égard.

Le Département des éditions et la Revue du Patriarcat de Moscou. - Le Département des éditions (un bien grand mot) et la Revue du Patriarcat de Moscou ne font qu'un. La Revue, comme tout ce que publie le Patriarcat, est soumise à une censure des plus sévères exercée par le Conseil pour les affaires religieuses. De nombreux thèmes lui sont interdits : apologétique, critique du matérialisme, textes destinés aux enfants. De même, il lui est interdit d'aborder les sujets qui pourraient concourir à améliorer la pastorale, touchant par exemple aux façons de procéder pour confesser ou pour prêcher. En revanche, il y est fait une place considérable à une série de rubriques de propagande officielle n'intéressant guère les lecteurs.

Le tirage de la Revue (environ 20.000 exemplaires) est manifestement insuffisant et n'atteint pas la majorité de la population croyante. Dans un but de propagande, la Revue du Patriarcat paraît en anglais (environ 3.000 exemplaires) et est diffusée gratuitement à l'étranger. Le recueil des Travaux théologiques (deux numéros par an, à 3.000 exemplaires chacun) est destiné à des lecteurs d'un haut niveau théologique ; il est encore moins accessible aux simples croyants.

Quant aux autres publications, il ne s'agit que de livres liturgiques, ou alors de matériaux parfaitement inutiles tels que les actes du Concile local de 1971.

Le Patriarcat de Moscou a publié plusieurs tirages de la Bible et de l'Évangile, dont une grande partie a cependant été envoyée à l'étranger et les églises des paroisses n'en ont reçu qu'un tout petit nombre d'exemplaires, alors que la demande est immense (13). Il n'est publié aucune littérature religieuse destinée à la grande masse des croyants ; on ne trouve ni les vies des saints, ni les œuvres des Pères de l'Église, ni la littérature ascétique, ni les commentaires des Saintes Écritures, ni l'histoire de l'Église.

Le Département des relations extérieures. - La fonction la plus importante du Département des relations ecclésiastiques extérieures est de soutenir inconditionnellement l'Etat soviétique dans l'arène internationale. La seconde fonction est de justifier la politique tant extérieure qu'intérieure de l'URSS en l'enveloppant, quand cela est possible, de terminologie religieuse ou même théologique, en donnant ainsi à ses communiqués une forme ecclésiastique et en en assurant une large diffusion dans les milieux internationaux auxquels le Patriarcat de Moscou a accès ; ce faisant, il s'efforce de présenter ces communiqués comme le reflet de la position indépendante et autonome de l'Église orthodoxe russe elle-même. Enfin, sa troisième fonction, plus précisément celle de son service étranger, est d'essayer de faire croire dans le monde à la prétendue prospérité de l'Église en URSS et de neutraliser en Occident le mouvement de défense des droits des croyants et de soutien de la religion dans notre pays. Dans ce but, le Patriarcat a créé dans le monde entier des "missions"

dotées d'un effectif pléthorique et qui, en réalité, ne font aucun travail missionnaire (ne serait-il pas plus utile que le Patriarcat envoie ces missions dans les vastes étendues des territoires de notre pays où il n'y a toujours pas d'églises ?..)

Les effectifs de ce Département à Moscou sont également gonflés de façon démesurée : ses collaborateurs sont plus nombreux que ceux de tous les autres services du Patriarcat réunis.

Le contrôle du Département par l'Etat et surtout par le KGB est particulièrement serré. Ses collaborateurs permanents qui se trouvent en contact constant avec des étrangers, de même que ceux qui voyagent à l'étranger, ne peuvent être que des "mouchards" ("stoukatchi"), dont beaucoup exécutent pour le KGB des missions qui n'ont rien à voir avec l'Eglise. Le Département dispose de fonds énormes, prélevés sur les recettes de l'Eglise, et il les dépense notamment pour recevoir royalement les différentes délégations étrangères, des particuliers et des touristes invités par le Patriarcat, et pour leur offrir réceptions, banquets et cadeaux. Ces invités étrangers reçoivent également de l'argent de poche.

Tous les collaborateurs de ce Département, qui sont en relations suivies avec des étrangers, paient un impôt sur le revenu qui n'est pas identique à celui des autres membres d'organisations religieuses, auxquels s'applique l'article 19 de la Loi de finances (prévoyant un taux d'imposition élevé de ce personnel, allant jusqu'à 31 % des revenus annuels) ; quant à eux, ils relèvent de l'article 5 de cette même Loi, celui qui concerne les impôts les plus bas⁽¹⁴⁾.

Le Patriarcat de Moscou et les perspectives d'une renaissance de l'Orthodoxie en Russie

Une des idées fondamentales exprimée dans la première encyclique "Le Rédempteur de l'homme" du pape JEAN-PAUL II, c'est que l'Eglise du Christ existe principalement pour le service et le salut de l'homme.

Cette pensée, qui relève d'une haute conception de l'homme, est inacceptable pour le "ritualisme" des consciences pharisiennes qui considèrent que la fonction la plus importante de l'Eglise est le culte ; et pourtant elle est profondément vraie, car Dieu possédant l'infinie plénitude de l'être, n'a pas besoin d'être glorifié par ses créatures.

D'ailleurs l'objectif prioritaire de la mission de salut assignée à l'Eglise du Christ est une mission universelle :

"Allez, de toutes les nations faites des disciples, les baptisant..." (Mat. 28, 19).

Cet ordre suprême que le Sauveur a donné à l'Eglise lorsqu'elle entra dans le monde, devient pour l'Eglise orthodoxe russe, dans les conditions de l'athéisme systématique et complet régnant dans notre pays, une tâche d'une importance exceptionnelle, décisive, dont le Patriarcat de Moscou, dans sa situation actuelle, est absolument incapable de s'acquitter.

En lui-même que représente aujourd'hui le Patriarcat de Moscou ?

Pour une conscience religieuse orthodoxe il se transforme de plus en plus en une secte "ritualiste".

Pour la majorité de la population, y compris les incroyants qui continuent par tradition à avoir recours aux services de l'Eglise - pour baptiser les enfants et enterrer les morts - il se transforme en une filiale religieuse du combinat des services publics.

Pour les touristes étrangers non informés, c'est un souvenir exotique "à la russe".

Pour l'Etat, qui le tient fermement dans ses mains athées, par le haut à la tête (patriarcat, épiscopat), par le bas avec les organes exécutifs des paroisses, le Patriarcat de Moscou ne représente plus de danger idéologique. Le temps des coups de force "volontaristes" khrouchtchéviens est à jamais révolu, y compris dans le domaine religieux.

A mesure que s'épuisent les énergies spirituelles, idéologiques de l'Etat, à mesure qu'on adopte de plus en plus des positions pragmatiques, le rôle du Patriarcat de Moscou devient de plus en plus important aux yeux de l'Etat. Il constitue un outil toujours plus commode pour les objectifs de l'Etat, et son statut dans le système socio-politique se consolide.

Le Patriarcat de Moscou a bien canonisé dernièrement le métropolite de Moscou Innocent, le grand missionnaire russe, mais nous osons l'affirmer, ce ne fut qu'en vertu de considérations politiques : pour répondre à une démarche de l'Eglise auto-céphale d'Amérique.

La façon authentique de vénérer un saint consiste à poursuivre la même action spirituelle que lui.

Or les territoires immenses de la Sibérie orientale, de l'Extrême-Orient, du Kamtchatka, de Sakhaline, de Tchoukotka et de Magadan, où le métropolite Innocent prêchait et fondait des églises, se trouvent actuellement sans aucune église ; en Yakoutie, il n'en reste que deux.

Alors que les communautés non-enregistrées - pentecôtistes, adventistes, Témoins de Jéhovah - mènent dans ces régions une action très efficace, les fidèles orthodoxes se trouvent abandonnés par leur hiérarchie aux aléas du sort, à des centaines et des milliers de kilomètres de l'église la plus proche.

Un représentant des croyants du Kamtchatka est venu l'année dernière à Moscou et je me suis longuement entretenu avec lui. Depuis de longues années, les croyants de Petropavlovsk essaient en vain d'y faire rouvrir une église.

Les difficultés sont aggravées par le fait que le Kamtchatka est zone interdite : on n'y pénètre que muni d'un laissez-passer spécial. Une fois à plusieurs années de distance, sur les instances des fidèles, les autorités permettent la venue d'un prêtre de Vladivostok pour donner la communion, oindre les malades, baptiser.

Mais les croyants se plaignent : celui qui est envoyé est tel qu'il aurait peut-être mieux valu que personne de venir : c'est un sujet de scandale et de tentation, la foi chancelle à son contact.

Lorsqu'au cours de l'entretien nous avons abordé les problèmes de juridiction, d'unité de l'Eglise et de schisme, mon interlocuteur me dit : "Pour nous, au Kamtchatka, la question de juridiction n'est que théorique.

Que peut bien nous donner la seule conscience de notre unité avec le Patriarcat de Moscou, si les chrétiens meurent sans confession ni communion, les enfants ne sont pas baptisés ?

Nous avons besoin d'une union réelle avec l'Eglise, de la communion avec le Christ dans les sacrements de l'Eglise.

Nous sommes prêts à accepter n'importe quelle hiérarchie, si le Patriarcat de Moscou ne s'occupe pas de nous. Que ce soient les Grecs, les Américains, les parisiens⁽¹⁵⁾ ou les "karlovtsiens"⁽¹⁶⁾ : n'importe qui, pourvu qu'ils nous apportent la grâce de Dieu et la lumière de la vérité orthodoxe".

Son argumentation, simple mais solide, est très convaincante.

Que doit faire l'Eglise orthodoxe quand l'Etat ne permet pas la formation de nouvelles communautés légales et l'ouverture d'églises ?

La riche expérience de nombreuses communautés protestantes et catholiques qui existent en URSS sans être enregistrées donne à cette question une réponse sans équivoque.

Les catholiques, baptistes, pentecôtistes et adventistes, tout en ayant des églises ou des maisons de prière enregistrées avec leurs "vingtaines" et leurs hiérarchies, remplissent avec succès leur mission ecclésiale par le biais de communautés non-enregistrées, semi-légales. L'existence semi-légale se distingue fondamentalement des catacombes par le fait que ces communautés de fidèles professent leur foi ouvertement, ne se dissimulent pas vis-à-vis de l'Etat, mais elles refusent l'enregistrement et les autres formes de contrôle de la part de l'Etat. Le pouvoir évite les

violences extrêmes contre de telles communautés pour ne pas exacerber le conflit avec la masse des fidèles et ne pas les pousser à choisir les "catacombes", c'est-à-dire des formes tout à fait clandestines d'existence.

L'activité des "Initsiativniki"⁽¹⁷⁾ du Conseil des Eglises chrétiennes évangéliques-baptistes apparaît comme particulièrement convaincante.

Il y a bien des années qu'ils sont passés à la prédication active dans le monde, et leur prédication porte des fruits abondants.

Ces dernières années, les "Initsiativniki" ont commencé à organiser dans de grandes villes du pays (Rostov, Odessa) des réunions de prière auxquelles se rendent des fidèles venant de différentes régions du pays.

Et maintenant ce sont des milliers de personnes qui prennent part à ces rassemblement de fête. Aucune répression n'est en mesure de les arrêter. Lors de ces réunions, des dizaines de jeunes se convertissent à Dieu, se font baptiser et entrent dans les communautés de fidèles. De ce fait des centaines de néophytes viennent prendre la place de leurs frères arrêtés. Malgré les arrestations, leurs communautés grandissent, se renforcent.

Tenant compte de l'expérience des communautés non-orthodoxes qui existent avec succès dans les conditions actuelles, ainsi que de l'expérience de "l'Eglise des catacombes" des années 20 à 30, il n'est guère difficile de conclure que la forme idéale d'existence de l'Eglise dans les conditions actuelles doit être une structure conçue selon le principe d'une expérience élémentaire de physique, celle des vases communicants. Le sens de cette démonstration est de prouver que le niveau du liquide dans l'un des vases se modifie en fonction d'un changement de niveau dans l'autre.

Une structure ecclésiastique construite analogiquement comporte deux vases communicants, deux organisations ecclésiastiques : l'officielle, enregistrée par l'Etat, et la non-officielle, non enregistrée. Une telle structure dynamique permettrait à l'Eglise de résister aux pressions les plus fortes de l'Etat, vu que la pression exercée sur la partie officielle de l'Eglise ne pourrait que renforcer et raffermir l'Eglise non enregistrée en relevant en elle le niveau de sa vie spirituelle.

Dans l'Eglise russe, l'expérience de la création d'une hiérarchie parallèle remonte au temps du patriarche TIKHON, lorsque de nombreux évêques ont été ordonnés clandestinement, et certains par le patriarche en personne.

La possibilité d'instituer une hiérarchie clandestine avait déjà été établie par le Concile local de 1917-1918 et par le patriarche TIKHON en un acte canonique créateur. Cet acte ratifiait la nomination de trois candidats à la succession éventuelle du patriarche, candidats dont les noms étaient gardés secrets. Il est à signaler qu'à cette époque, au moment où sa candidature était ratifiée, celui qui, par la suite, devrait être le gardien du siège patriarcal, le métropolite Pierre POLIANSKY ne faisait même pas partie du clergé.

Sans aucun doute, si le processus de création d'une hiérarchie clandestine et d'une Eglise des catacombes avait été organisé de façon plus systématique et plus active, il eût été beaucoup plus difficile à l'Etat, dans les années 30, de réduire l'Eglise orthodoxe russe à la captivité et de la liquider. Rien que parmi les moines fervents se trouvant dans les monastères qui furent alors fermés, on aurait pu former des centaines de candidats aptes à devenir évêques.

Lorsqu'une persécution sans précédent a déferlé sur l'Eglise russe au cours des années 30, des îlots de l'Eglise des catacombes, en petit nombre certes, ont continué pourtant d'exister dans le désert qui s'était formé. Lors des fermetures massives des églises et de l'arrestation du clergé, de nombreux prêtres, déguisés en charpentiers, ramoneurs, vitriers ou simplement en pèlerins la besace à l'épaule, allaient de maison en maison chez les fidèles pour confesser, communier et baptiser.

Mais une Eglise des "catacombes" ne peut être soutenue et rester en communion canonique avec la direction de l'Eglise officielle que si cette dernière est suffisamment indépendante de l'autorité de l'Etat.

Or, les dirigeants du Patriarcat de Moscou, depuis l'époque où le métropolite SERGE en a pris la tête, se sont trouvés dans une soumission à l'Etat telle qu'il ne pouvait être question d'un soutien quelconque de leur part à une hiérarchie clandestine, et encore moins de créer pareille hiérarchie.

Il est vrai que même parmi ceux qui étalent avec le métropolite SERGE il y eut des évêques, tel le métropolite Manuel LEMECHEVSKY, qui constituèrent un clergé parallèle clandestin, mais de tels évêques ont été de rares exceptions.

Si quelques-uns au moins des évêques actuels du Patriarcat de Moscou avaient suivi l'exemple du métropolite MANUEL et disposeraient dans leurs diocèses de prêtres ordonnés clandestinement, s'occupant des fidèles et prêchant là où il n'y a pas d'églises, ce serait une contribution importante au renouveau spirituel de l'Orthodoxie.

Mais hélas, à cela on ne peut que rêver.

Que doivent faire alors les nombreux chrétiens orthodoxes qui vivent loin d'une église et que le Patriarcat de Moscou abandonne à leur sort ?

Depuis des dizaines d'années, nous nous battons avec ce problème canonique. Aucune conscience chrétienne ne peut rester indifférente devant cette affaire d'une extrême actualité. Pour nous tous, ce thème a été au centre d'une réflexion attentive depuis de nombreuses années. Et maintenant que nous sommes arrivés à une conviction nette et unanime, nous pouvons sans hésiter donner à cette question la réponse suivante : les chrétiens qui souffrent d'être privés de toute nourriture spirituelle, et qui ne trouvent aucun soutien auprès du Patriarcat de Moscou, doivent chercher à obtenir une hiérarchie de n'importe quelle autre Eglise orthodoxe soeur.

Dans la jeunesse actuelle, parmi ceux qui sont enracinés dans l'Eglise, il se trouvera de nombreux candidats fervents, ayant des connaissances suffisantes et ne craignant pas la répression, qui considéreront comme un honneur suprême d'être ordonnés prêtres secrètement et de servir là où il n'y a pas d'églises.

Formellement, la "pierre d'achoppement" pour pouvoir créer dans notre pays une hiérarchie indépendante du Patriarcat de Moscou est constituée par un des principes fondamentaux du droit canon selon lequel la juridiction d'une Eglise se définit en fonction d'un critère territorial et géographique. En vertu de ce principe, une Eglise territoriale ne peut agir sur le territoire d'une autre. Mais... "le sabbat a été fait pour l'homme, et non l'homme pour le sabbat". Et à propos de ce principe canonique, il convient de faire les réserves suivantes :

1.- Ainsi que l'a très bien formulé un théologien, "le canon, c'est la projection du dogme sur l'histoire". Le dogme dans l'Eglise est immuable ; mais l'histoire au XXème siècle a changé d'une manière catastrophique, alors que le droit canon remonte à l'époque de la fondation de l'Eglise. Certains canons, même fondamentaux, doivent être révisés et adaptés aux temps actuels.

2.- Les règles canoniques ne pouvaient prévoir qu'il se trouverait une Eglise locale qui refuserait de nourrir ses enfants spirituels, qui refuserait de proclamer l'Evangile là où un Etat athée ne lui en donnerait pas la permission.

3.- Pour confirmer qu'il y ait nécessité de faire des exceptions au principe canonique mentionné ci-dessus (exceptions qui répondraient aux réalités de notre temps), on peut alléguer le fait que ce principe est, d'ores et déjà, largement transgressé par de nombreuses Eglises locales, surtout en Europe et en Amérique, et en particulier par le Patriarcat de Moscou lui-même, dont des paroisses sont situées sur le territoire de l'Eglise autocéphale d'Amérique.

Si, par exemple, à titre d'aide fraternelle et d'échange d'expérience, l'Eglise orthodoxe d'Amérique prenait sous sa juridiction les fidèles orthodoxes qui souffrent sur le territoire de l'URSS et aux besoins spirituels desquels le Patriarcat de Moscou ne répond pas, cela constituerait un apport appréciable pour équilibrer les relations entre les deux Eglises et continuer à les approfondir par la suite. Si Dieu le veut, et par l'intercession de Saint Innocent, le pain spirituel lui aussi viendra d'Amérique et se déversera alors sur les chrétiens affamés de Sibérie et d'Extrême-Orient.

Juste avant d'enjoindre aux apôtres de prêcher l'Évangile et de travailler à construire l'Église - "Allez, de toutes les nations faites des disciples, les baptisant..." -, le Christ Grand Prêtre, prévoyant la timidité et la pusillanimité des pasteurs devant les interdictions des pouvoirs de ce monde, a prononcé des paroles montrant que c'est bien lui et nul autre que lui, qui est le pouvoir suprême et absolu sur terre : "Tout pouvoir m'a été donné au ciel et sur la terre" (Mat. 28, 18). Si donc la hiérarchie craintive du Patriarcat de Moscou ne fait rien pour que la parole vivante de l'Évangile résonne largement sur la terre russe, dans le tréfonds de l'Église est née une force réelle, déjà capable de prendre sur elle cette mission. Conduite par la Divine Providence, selon des chemins connus de Dieu seul, malgré la hiérarchie ecclésiale et non pas grâce à elle, toute une jeunesse est venue à l'Église orthodoxe russe, convertie à la foi par le Seigneur lui-même. Nourrie par la grâce des sacrements de l'Église, cette jeunesse mûrit spirituellement en attendant son heure et l'appel au grand service.

Une foi profonde, vivante, le zèle pour l'Église, l'esprit de sacrifice, l'intrépidité - telles sont ses qualités. A cette jeunesse appartient l'avenir de l'Église, elle est l'espérance et le gage du renouveau ecclésial, de la conversion religieuse de la Russie.

A côté des vastes étendues géographiques, privées de présence pastorale, il existe une autre sphère spirituelle, non moins importante : la jeunesse moderne qui brûle d'entendre la Parole de Dieu et de communier à la plénitude sacramentelle de la vie de l'Église orthodoxe. Les plus actifs des laïcs nouvellement convertis prennent d'eux-mêmes l'initiative d'assurer le service apostolique de la prédication parmi leurs frères. Mais n'étant pas prêtres, ils sont dans l'impossibilité de couronner une fructueuse prédication par le baptême et l'eucharistie, dans l'impossibilité d'organiser une vie paroissiale sans laquelle un véritable enracinement dans l'Église est impossible. Tout cela constitue un obstacle sérieux sur la voie de la christianisation de la jeune Russie.

Seuls quelques pasteurs isolés, dotés de courage, de capacités et d'énergie exceptionnels, ayant su acquérir une notoriété internationale, peuvent, malgré la pression et le contrôle vigilant des autorités publiques, se permettre de travailler avec les jeunes tout en restant sous la dépendance canonique du Patriarcat de Moscou. Je cite des noms connus : les Pères Dimitri DOUDKO et Alexandre MEIGNE. Mais ces prêtres, qui sont des exceptions isolées, ne font que souligner le tragique de la situation générale.

Le clergé du Patriarcat de Moscou est composé de pasteurs auxquels il est interdit de rechercher et de ramener au troupeau de Dieu les brebis perdues, et ces pasteurs se soumettent avec pusillanimité à cette interdiction. Si certaines brebis viennent d'elles-mêmes à leur rencontre, elles se détournent bien vite avec tristesse et déception de leurs rares prédications sans âme, du caractère rituel et pharisaïque de leur ministère, de leur indifférence et de leur indolence, de l'hypocrisie et de la délation qui règnent dans la vie paroissiale du Patriarcat de Moscou. Ces pasteurs sont pareils à ceux qui "ayant les clés du Royaume des cieux n'y entrent pas eux-mêmes et empêchent d'entrer ceux qui le voudraient".

Mais pour un authentique renouveau de l'Orthodoxie en Russie, il ne faut pas deux ni dix mais des centaines de prêtres, sortis des rangs de la jeunesse nouvellement convertie, connaissant ses besoins spirituels, prêts à s'engager hardiment et à se sacrifier dans l'exploit missionnaire.

Or le Patriarcat de Moscou n'est pas capable de créer cette armée de prêtres indépendants dans leur activité pastorale, non plus enfermés dans les murs de leurs églises par les lois sur l'enregistrement, mais animés d'une foi ardente et d'une vocation missionnaire.

Le pouvoir comprend bien la situation. Aussi est-ce précisément contre le renouveau religieux authentique que ses coups sont dirigés. Sous le couvert de "gestes symphoniques", d'une "attention bienveillante"⁽¹⁸⁾ du pouvoir à l'égard du Patriarcat de Moscou se déroule la persécution de la jeunesse religieuse active. Cette persécution témoigne du fait que c'est précisément là qu'a lieu la rencontre véritable de la Russie avec le Christ, rencontre qui suscite la peur chez ses ennemis.

Mais ne voulant pas donner l'impression qu'une vraie persécution religieuse se poursuit dans notre pays, le pouvoir tente par tous les moyens de couper court à l'activité des communautés, des séminaires et des cercles de jeunes orthodoxes, dans lesquels se créent des relations chrétiennes et se donne une mutuelle éducation religieuse, qui échappent au contrôle du pouvoir.

Un exemple typique : la répression contre un de ces séminaires de jeunes qui se distinguent tout particulièrement par leur activité et leur intérêt pour la spiritualité orthodoxe.

Les organisateurs de ce séminaire - Alexandre OGORODNIKOV et maintenant Vladimir PORECH lui aussi - se trouvent en prison ; le premier est accusé de "parasitisme" et le second, arrêté récemment, est poursuivi en vertu de l'article 190 du code pénal de la République de Russie. En une année, les membres de ce séminaire ont dû subir une trentaine d'actes répressifs, certains très graves : arrestations et perquisitions avec confiscation de littérature religieuse, d'autres moins graves : comme licenciements ou interrogatoires au KGB avec avertissements et menaces.

Le millénaire du baptême de la Russie approche (1988). Aujourd'hui, ayant survécu à la catastrophe de la "grande apostasie", ayant retrouvé ses esprits, la Russie affaiblie et dévastée se trouve à la croisée des chemins. Que va-t-elle devenir au cours de la prochaine décennie ?

Ce grand jubilé ne sera-t-il que l'occasion de pleurer sur son passé historique ou bien le signe et la préfiguration d'un grand et nouveau baptême ?

Comme il y a mille ans, le destin religieux de la Russie dépend de nouveau de la sainteté de l'Eglise et de ses missionnaires.

La Russie les verra-t-elle, entendra-t-elle leur témoignage sur le Christ ?

Moscou, 15 août 1979

Gleb YAKOUNINE

NOTES

- (1) Long document rédigé par les pères Nicolas ECHLIMAN et Gleb YAKOUNINE, mettant en évidence l'ingérence constante de l'Etat dans la vie interne de l'Eglise dans le but de l'étouffer, et proposant à la hiérarchie de prendre les mesures qui s'imposent pour un renouveau. Texte complet dans LE MESSAGER ORTHODOXE N° 35 et ISTINA, 1965-1966, N°4 (N. du T.).
- (2) KOUROEDOV signifie : *mangeur de poules* (N. du T.).
- (3) Saint Hermogène, patriarche de Russie de 1606 à 1612, héros de la résistance nationale lors de l'invasion de Moscou par les troupes de Sigizmund III de Pologne. Mort martyr (N. du T.).
- (4) Comité de paroisse composé de vingt membres et responsable de la paroisse devant l'Etat (N. du T.).
- (5) C'est ainsi qu'à Leningrad, tous les prêtres s'engagent à communiquer périodiquement les résumés analytiques de leurs homélies au responsable des affaires religieuses, qui les transmet ensuite au Musée de l'histoire des religions et de l'athéisme, où ils seront utilisés aux fins de propagande athée.
- (6) Sous la pression des autorités, le Patriarcat de Moscou a, par la suite, mis fin à cette pratique tellement importante, laissant ainsi sans nourriture spirituelle un grand nombre de chrétiens éloignés des églises.
- (7) Le cynisme de ces farces réside dans le fait que certains délégués (par exemple à Leningrad) soutiennent l'action des organisations antireligieuses et font des exposés antireligieux et anticléricaux à des conférences sur l'athéisme. Le même délégué de Leningrad G.S. Jarikov, dans un exposé fait à une conférence sur l'athéisme en 1974, a raconté ouvertement comment il s'opposait à l'admission dans les établissements de formation théologique de Leningrad de personnes ayant reçu une instruction supérieure, et il a reconnu avec regret avoir tout de même laissé passer par mégarde plusieurs personnes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

- (8) Alexandre CHOUCHPANOV était interprète du Département des relations extérieures du Patriarcat de Moscou. Principal témoin de l'accusation dans l'affaire Boukovsky, il a pris une part active au démantèlement du Séminaire religieux et philosophique d'Alexandre OGORODNIKOV, à Moscou. Dénoncé par le Comité chrétien comme provocateur et agent du KGB, a été "muté" marguillier à Saint-Nicolas des Fergerons, l'une des paroisses les plus vivantes de la capitale (N. du T.).
- (9) Afin d'avoir un contrôle plus serré des activités et de la situation financière des paroisses de Moscou, le délégué du Comité pour les affaires religieuses, A.S. Plekhanov "recommande" aux organes exécutifs des paroisses de nommer aux fonctions de trésorier des hommes à lui, et dans la plupart des cas les membres des conseils d'église suivent aveuglément ces "recommandations", craignant en cas de refus, de se voir retirer l'enregistrement de la paroisse.
- (10) Il est question ici non pas des membres de la "vingtaine", qui sont les fondateurs et sont dûment enregistrés auprès des autorités locales (art. 9 du décret), mais des fidèles de la localité, qui ne font pas partie de la "vingtaine".
- (11) Ce rapport du patriarche comporte des inexactitudes. C'est ainsi qu'on pourrait en conclure qu'à Vladivostok, l'église consacrée à Saint-Nicolas est une église entièrement neuve ; or, il s'agit de la construction d'une église en pierre sur l'emplacement d'une ancienne église en bois qui était ouverte au culte. La Revue du Patriarcat publie également des données inexactes dans son N° 4 de 1979, où il est question de la consécration à Novgorod d'une "nouvelle" église Saint-Nicolas ; en réalité, n'a été consacrée à cette occasion qu'une chapelle latérale ajoutée à l'église Saint-Philippe, qui existe depuis longtemps et qui est d'ailleurs l'unique église ouverte au culte dans toute la ville de Novgorod. Au demeurant, cela n'a impliqué la création d'aucune communauté ecclésiale nouvelle.
- (12) Tous les mois, des conférences d'instruction générale de ce type sont données aux étudiants des séminaires et des académies. En règle générale, ces conférences sont le fait de membres de la société antireligieuse "Znanie" (voir page 11). La présence de tous les étudiants y est obligatoire. Toutes les semaines les étudiants sont également tenus d'assister à la projection de films idéologiquement et politiquement orientés.
- (13) A cet égard, le métropolitain Jean VENDLAND, de Yaroslavl, a fait preuve d'un zèle étrange, lorsque les éditions du Patriarcat lui eurent proposé de lui envoyer 500 exemplaires du Nouveau Testament pour son diocèse : il a refusé cette offre, affirmant que son diocèse n'avait pas besoin des Saintes Ecritures !
- (14) Le même article 5 privilégie toute une série d'autres personnes : le patriarche lui-même, les membres permanents du Synode, les principaux collaborateurs du Patriarcat et de ses différents services, certains évêques qui sont appelés à travailler en contact avec les étrangers, ainsi que les secrétaires de certaines administrations diocésaines (cf. rapport du P. YAKOUNINE au Comité de défense des droits des croyants, relatif à la discrimination fiscale). De même, tous les membres de l'épiscopat du Patriarcat de Moscou bénéficient d'importants privilèges fiscaux et financiers : en effet, outre leur traitement, les évêques reçoivent des crédits de représentation non imposables, peuvent utiliser gratuitement une automobile du Patriarcat avec chauffeur, les services d'un cuisinier et le système officiel de fourniture gratuite de tous produits alimentaires. En outre, pour chacune des liturgies qu'ils célèbrent dans telle ou telle église paroissiale, les évêques reçoivent une "indemnité" qui est supérieure de plusieurs fois au salaire mensuel du recteur de l'église. Les autorités savent très bien ce qui en est, et néanmoins n'imposent pas ces revenus "au noir" des évêques.

- (15) Il s'agit de l'Archevêché orthodoxe de France et d'Europe occidentale (juridiction du Patriarcat oecuménique de Constantinople), dont le siège est à Paris, rue Daru (N. du T.).
- (16) Nom donné à une fraction émigrée de l'Eglise russe. L'"Eglise russe hors frontières", fondée à Sremski Karlovci, Yougoslavie, en 1922, et ne dépendant d'aucun Patriarcat (N. du T.).
- (17) Du nom du Comité d'Initiative qui est à l'origine de la fondation de ce Conseil en 1965 (N. du T.).
- (18) Cette formule "attention bienveillante", a été employée par le patriarche PIMENE lors de la réception offerte à l'occasion du cinquantenaire du métropolitain ALEXIS, de Tallinn (Revue du Patriarcat de Moscou, N° 5, 1979, p. 9).
- (19) Il s'agit du conseil pour les affaires religieuses auprès du Conseil des ministres de l'URSS (N. du T.).

Né le 4 mars 1934, le père Gleb YAKOUNINE fait d'abord des études de pelleterie à l'institut des eaux et forêts d'Irkoutsk. Mais très tôt il décide de se consacrer entièrement au service ecclésial. Ordonné prêtre en 1962, il est nommé à Zarat'sk, puis à Dimitrov (région de Moscou). Auteur, en 1965, d'une Lettre ouverte au patriarche Alexis, dans laquelle il analyse la situation de l'Eglise orthodoxe en URSS et son asservissement par l'Etat (voir note 1), il se voit interdire toute activité sacerdotale et n'obtient pas le procès canonique qu'il exige.

En 1975, le père YAKOUNINE et un laïc, Lev REGELSON, s'adressent au Conseil oecuménique des Eglises à l'occasion de la 5ème Assemblée mondiale du COE à Nairobi (SOP N° 4) : leur lettre provoque, pour la première fois dans l'histoire du Conseil, une discussion ouverte sur les restrictions à la liberté religieuse en URSS. Une deuxième lettre au COE, en 1976, analysera la législation soviétique en matière de religion (texte intégral dans SOP N° 11-A). C'est cette même année que, assisté d'un moine, le père KHAIBOULINE et d'un laïc, Victor KAPITANTCHOUK, le père YAKOUNINE fonde à Moscou le Comité chrétien pour la défense des droits des croyants. Son activité lui vaudra d'être arrêté par le KGB, le 1er novembre 1979 (SOP N° 43). Il est détenu depuis à la prison de Lefortovo.

Le texte publié ici est le dernier document qu'a écrit le père Gleb YAKOUNINE avant son arrestation. Nous en donnons la première version française intégrale.